

# LES ANNONCES LANDAISES

**SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL**  
La Carsat mise sur  
l'escape game

**SANTÉ**  
Audition Solidarité :  
un recyclage unique  
en France

**NOUVELLE-  
AQUITAINE**  
Teréga investit dans  
les énergies vertes

**ÉCO TRANSFORMATION**  
UNE SECONDE VIE POUR LE  
BOIS LOCAL



## EXPOSITION

### « JE MANGE DONC JE SUIS » ET MICHEL GUÉRARD

Cette nouvelle exposition au musée départemental de la faïence à Samadet, créée par le musée de l'Homme à Paris, a été inaugurée le 10 juin par son illustre parrain, Michel Guérard. Construction du goût, manières de table (par terre à la japonaise, debout, au bureau), stéréotypes de genre (la viande pour les hommes, les salades pour les femmes), interdits culturels culinaires...

« Je ne me suis jamais interdit quoi que ce soit en cuisine, il faut être curieux et gourmand ! La maxime « Je mange donc je suis » me va bien, elle fait partie de ce qui ne m'a jamais quitté : le plaisir de déguster quelque chose qui a été préparé », savoure le chef triplement étoilé d'Eugénie-les-Bains.

# COUP DE BUZZ

## MUSIQUE

### GARÇON, LA NOTE !

Quatre à cinq concerts par semaine durant tout l'été dans les bars et restaurants de Dax, c'est le grand retour du festival Garçon, la note ! qui anime les rues de la cité thermale jusqu'à début septembre. Au menu des terrasses en plein air ou en intérieur, du jazz New Orleans avec Bourbon Street Band en tenue d'époque (25 juin), le hip-hop de Bitiop (3 juillet), ou Brassens, Higelin et Bob Marley avec le Pierre et Willy trio (4 juillet).



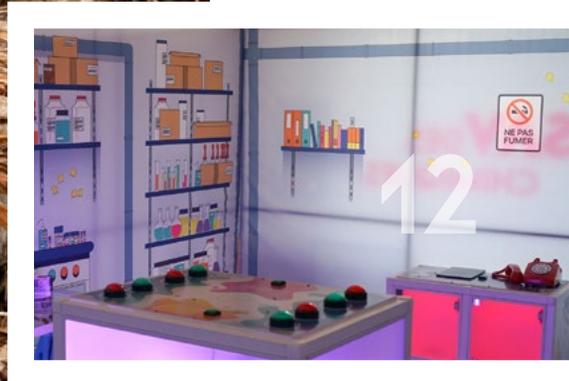
## ENVIRONNEMENT PREMIER ÉCO DES PINS

Le dimanche 3 juillet, à Vielle-Saint-Girons, tous au bord du lac ! La communauté de communes Côte Landes Nature organise une journée dédiée à la transition écologique, avec ateliers créatifs, expérimentations, manège écocitoyen avec les grands qui pédalent, jeux familiaux géants avec la Water Family, expositions, village d'artisans et commerçants d'ici engagés dans une démarche durable, concerts, théâtre et restauration locale de saison. Pour développer des solutions du quotidien.

[www.ecodespins.fr](http://www.ecodespins.fr)



# SOMMAIRE



**25 ANNONCES LÉGALES**  
**VENTES AU TRIBUNAL**  
**APPELS D'OFFRES**  
**AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES**  
**VIE DES SOCIÉTÉS**  
**MANDATAIRES JUDICIAIRES**

**35 TENDANCES BOURSE**

**36 QUOI DE NEUF ?**  
Le Livrodrome s'arrête  
à Mont-de-Marsan

# SOMMAIRE



**4 FOCUS LANDES**  
Éco Transformation  
Une seconde vie pour  
le bois local

**10 ACTU LANDES**  
Audition Solidarité : un  
recyclage unique en France

**12 ACTU RÉGION**  
La Carsat parie sur  
l'escape game

**14 ACTU RÉGION**  
Teréga investit dans les  
énergies vertes

**16 ON EN PARLE**

**20 L'ŒIL DES EXPERTS**  
Division d'immeuble  
et places de parking

**24 DROIT**  
Faute de gestion ou  
simple négligence ?



Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax  
• Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ** & Sarah **ALBERT** • Stagiaire : Marie **JUSSIAUME** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUETIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCO** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU** 06 09 89 57 00 & Christophe **CLERTEAU** - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 183288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco



# ÉCO TRAN UNE SECON BOIS LO

# TRANSFORMATION DE VIE POUR LE CAL

À Saint-Lon-les-Mines, Éco Transformation collecte, trie et valorise les déchets bois des entreprises et collectivités régionales. Reprise par Pierre Mouyen, il y a un an, l'entreprise se modernise et se développe. Elle envisage même de créer du biocarburant d'ici deux ans.

Par Cécile AGUSTI





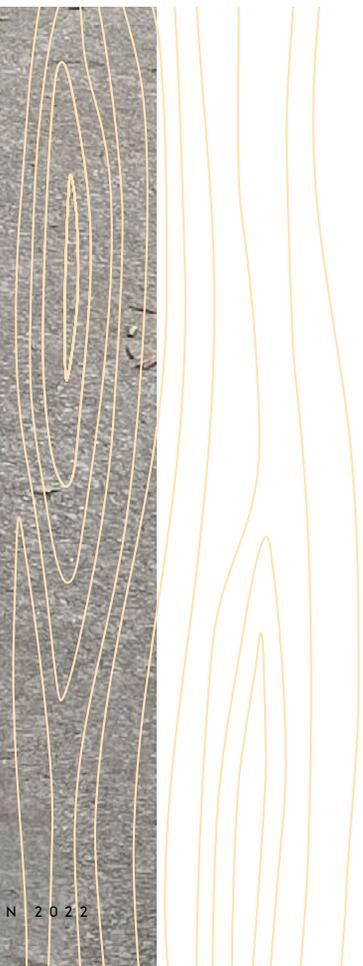
PIERRE  
**MOUYEN**  
Directeur d'Éco Transformation

« Notre métier consiste à collecter, trier et transformer les déchets bois en de nouvelles matières premières »

**P**allettes, cageots, dévidoirs, madriers et autres résidus de sciure : le bois aussi finit en déchets. Mais le matériau fait partie des plus facilement recyclables. À Saint-Lonles-Mines, Éco Transformation (ex-Seosse) s'en est d'ailleurs fait une spécialité. En 15 ans, l'entreprise a valorisé 1,7 million de tonnes de déchets bois en énergie ou en solutions sur mesure pour différentes applications et besoins industriels.

Ancien directeur d'activité du site, Pierre Mouyen en a repris les rênes en mars 2021, lorsque le fondateur, Bernard Seosse, a souhaité prendre du recul. Épaulé par son fils, Louis Mouyen, et soutenu par ses partenaires financiers, le business angel Pierre Chevalley, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et la Banque Postale, il a entrepris de la moderniser et de la développer. Plus d'un million d'euros ont ainsi été investis ces 12 derniers mois.

« Notre métier consiste à collecter, trier et transformer les déchets bois en de nouvelles matières premières, explique Pierre Mouyen.



## ÉCO TRANSFORMATION EN CHIFFRES

**135 000 tonnes**

de déchets valorisés chaque année

**7 millions d'euros** de chiffre d'affaires  
en 2021

**33 collaborateurs**

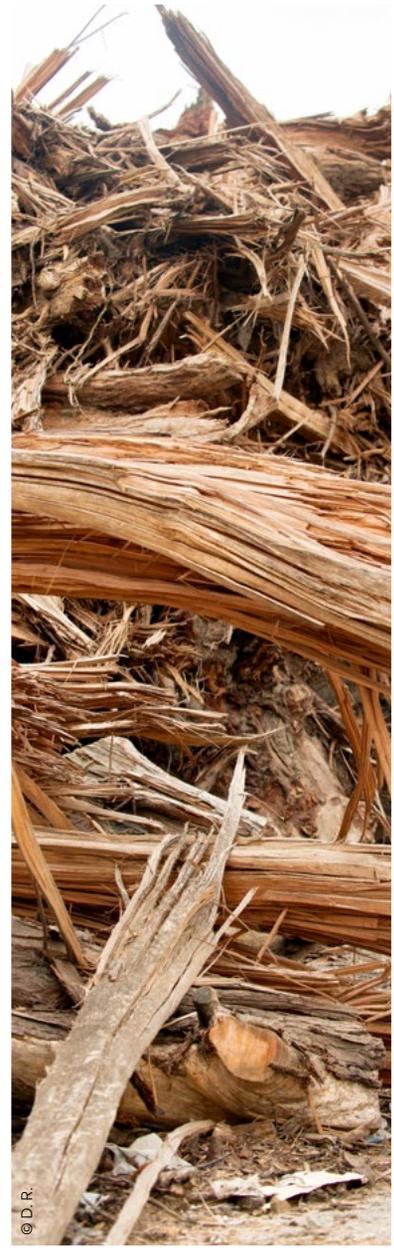
**7 sites**

Grâce au savoir-faire de notre équipe de spécialistes, nous sommes capables de nous positionner sur toutes les tailles de marchés : des grandes métropoles comme Agen, Bordeaux ou Toulouse, à la TPE ou PME régionale, en passant par les géants Suez Environnement, Veolia et bien d'autres. Pour autant, pour rester compétitifs, nous avons besoin d'améliorer la performance de notre chaîne logistique. »

Depuis un an, l'entreprise a donc réalisé sa transformation digitale grâce à un logiciel métier lui permettant une meilleure gestion

de la logistique, de la production et des clients. Les repreneurs ont également fait l'acquisition d'un camion polybenne, d'une remorque pour mieux se positionner sur la collecte, et de nouveaux broyeurs.

Et d'autres changements sont à venir. Éco Transformation a en effet été retenue dans le cadre de l'appel à projets Usine du futur, lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela lui permettra de co-financer une nouvelle chaîne de production, en remplacement de celle utilisée actuellement sur son site de Saint-Lon-les-Mines. Elle sera lancée dès



© D.R.



© D.R.



## QUAND LE DÉCHET DEVIENT PRODUIT

À partir des déchets de bois collectés, Eco Transformation propose différentes valorisations.

- **Biomasse pour les collectivités** : 40 % des déchets servent à l'approvisionnement des chaudières industrielles ou de bâtiments collectifs comme des salles de sport, des lycées, des maisons de retraite... Cela évite l'utilisation de bois issus de forêts.
- **Matière première pour la fabrication de panneaux de particules** : ce marché actuellement important utilise entre 60 % et 70 % de bois recyclé dans son processus de fabrication.
- **Valorisation énergétique** avec des chaudières équipées de traitement des fumées.
- **Alternative aux désherbants** : grâce à la production de BRF (Bois Raméal Fragmenté), utilisé comme paillage.
- **Les déchets sont aussi valorisés** par exemple comme sol amortissant pour des supports d'aires de jeux ou comme litière pour les animaux dans le secteur agricole.



la fin de l'année. « Nous bénéficierons ainsi d'une nouvelle unité de transformation du bois à la pointe de la performance économique, sociale et environnementale. Elle nous permettra de gagner en productivité et en rentabilité. »

### DIVERSIFICATION DANS LES BIOCARBURANTS

Parallèlement, Pierre Mouyen travaille sur un nouveau projet de recherche et développement. « Aujourd'hui, seuls les bois de classe A (non traités) et de classe B (faiblement traités, peints ou vernis) peuvent être valorisés, reprend-il. Jusqu'à maintenant, les bois de classe C (imprégnés, contaminés et/ou dangereux) étaient voués à une élimination en décharge. Mais un nouveau processus a vu le jour, qui permet de les valoriser en biocarburants. » La technologie fonctionne déjà à l'étranger et permet de produire différentes formes d'énergies (électricité, chaleur, vapeur et hydrogène). L'inventeur de la solution va créer une entreprise commune avec Éco Transformation pour un déploiement de la

## UNE PRÉSENCE RÉGIONALE

Pour intervenir au plus près de ses clients, Éco Transformation dispose de sept sites en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie :

- deux dans les Landes à Saint-Lon-les-Mines (siège) et Uchacq-et-Parentis ;
- deux en Gironde, à Bassens et Mérignac ;
- un dans le Lot-et-Garonne, à Boé ;
- un en Charente-Maritime, à Tonnay-Charente ;
- et un en Haute-Garonne à Bruguères.

Un huitième site ouvrira dans le Tarn en septembre prochain.

technologie en France. Une levée de fonds est en cours. Un industriel a déjà noué un partenariat avec l'entreprise landaise, lui donnant l'exclusivité de la distribution de carburants. « L'objectif est de créer deux unités en Nouvelle-Aquitaine, dont une à Saint-Lon-les-Mines. » La première devrait être mise en route d'ici deux ans et la deuxième un an plus tard. « Ce qui est remarquable dans ce projet, c'est qu'il permet de recycler un déchet qui ne pouvait pas l'être jusqu'à maintenant. Il n'y aura donc pas de conflit d'usage avec les autres débouchés de nos productions. Et pour aller au bout de cette logique d'économie cir-

culaire, les biocarburants produits ici seront consommés ici. Face à la dépendance croissante de l'importation d'énergies fossiles, cette innovation est une aubaine pour tendre vers l'indépendance énergétique des territoires. » Le projet aura en outre l'avantage de créer de nouveaux emplois. D'ailleurs, sans attendre cette nouvelle diversification, Éco Transformation embauche des salariés pour accompagner son développement actuel. Elle recherche actuellement des conducteurs et des techniciens de plateforme : trois basés dans les Landes et deux en Gironde.



# AUDITION SOLIDARITÉ UN RECYCLAGE UNIQUE EN FRANCE



En lien avec des professionnels de santé, l'association Audition Solidarité, basée à Yzosse, redonne vie aux oreilles d'adultes et d'enfants démunis, en France et dans le monde, grâce à des appareils auditifs reconditionnés.

Par Julie DUCOURAU

**J**amais avare de nouveautés, l'association vient de créer une nouvelle mission baptisée « Audition solidaire ». Cette première landaise se tiendra le 17 octobre prochain dans le quartier du Sablar, à Dax. L'idée ? « Proposer, sur une journée, un bilan auditif avec consultation d'un médecin ORL et test d'audition, à toutes les personnes vivant dans une grande précarité, sans couverture sociale ou bénéficiaire de l'Aide médicale d'État (AME). Si besoin, un appareillage auditif sur mesure sera adapté sur place à la personne. On reviendra tous les six mois », explique Adrien Fagault-Martial, chargé de communication.

## AUDIOPROTHÉSISTES SOLIDAIRES

Le dispositif est dans le prolongement des « Rendez-vous solidaires » lancés en 2021 qui, eux, se déroulent à l'année dans 240 centres auditifs partenaires répartis dans tout l'Hexagone (50 en Nouvelle-Aquitaine et quatre dans les Landes) et qui ont permis d'appareiller gratuitement 82 bénéficiaires à ce jour. Avec un principe simple : l'audioprothésiste mécène prend en charge la personne défavorisée comme n'importe quel patient, et Audition Solidarité lui fournit les appareils, grâce à des malles équipées envoyées d'Yzosse.



## QUAND LA MUSIQUE EST BONNE

En 2021, l'équipe a également sensibilisé 35 707 musiciens à la prévention auditive, lors de 377 conférences dans 75 structures musicales. De quoi faire prendre conscience de l'importance de prendre soin de ses oreilles (bouchons, temps de silence...).



### MAROC, VIETNAM, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Après les années Covid, Audition Solidarité, parrainée par Martin Hirsch et soutenue par de nombreuses fondations (Air France, Caritas, la France s'engage de François Hollande), a aussi fait son retour en République dominicaine ce printemps ; une semaine intense fin mai qui a permis d'équiper plus de 230 enfants sourds et malentendants, et de continuer à former des équipes sur place pour le suivi à l'année. C'est au Maroc qu'avait eu lieu la première expédition en 2008 par les trois amies cofondatrices de l'association, avant d'essaimer vers le Vietnam ou Madagascar. Christine Bourger, audioprothésiste de métier qui voulait faire « enfin quelque chose de ces mines d'or d'appareils usagés qui traînaient dans les tiroirs », Odile Petit, spécialiste en gestion, et Carole Ercole, musicienne de formation, ont, pour leur projet, changé de vie et quitté leur Lorraine pour les Landes qu'elles appréciaient déjà : l'une avait été professeur de tennis en saison à Hossegor, une autre avait joué dans un piano-bar à Moliets. Leur leitmotiv depuis ? « L'humain, la solidarité et tout ce qui est positif. »



Depuis 2017, on recycle ici des appareils auditifs usagés pour en faire profiter des personnes démunies (plus de 800 appareillages en France et 3 500 à l'étranger). Aujourd'hui, le petit atelier aux 10 salariés, installé dans une jolie maison landaise aux volets bleus, fonctionne à plein régime : 14 114 appareils usagés y ont été reçus en 2021 en provenance de particuliers ou de professionnels, pour être reconditionnés par des électroniciens locaux et réinitialisés par des audioprothésistes.

### UNE CHAÎNE SOLIDAIRE

Une belle chaîne engagée avec un réseau national d'« audioprothésistes solidaires » dont certains interviennent aussi lors des missions humanitaires pour les derniers réglages, au côté d'ORL ou d'orthophonistes. « Ça donne encore plus de sens à mon métier et à ma vie », assure l'un d'eux, Georges Ormancey.



### CHRISTINE BOURGER

Cofondatrice  
d'Audition Solidarité

# SÉCURITÉ

# LA CARSAT

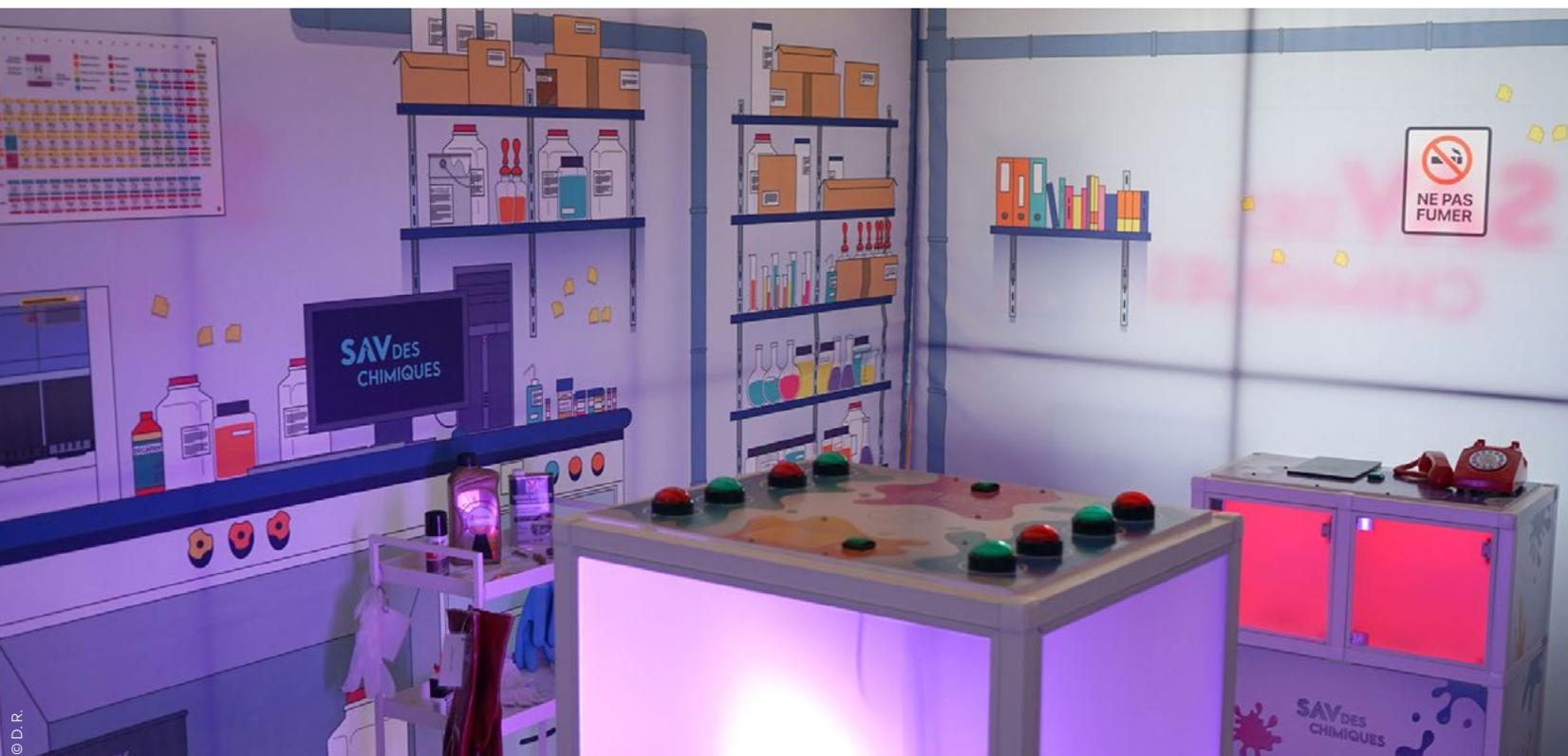
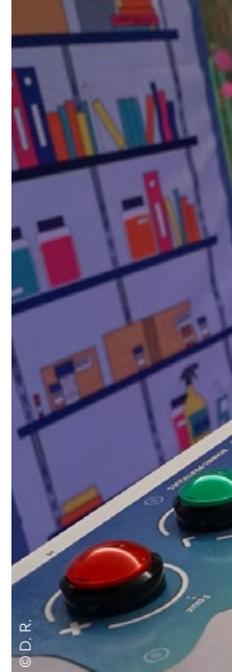
# MISE SUR

# L'ESCAPE

# GAME

Pour sensibiliser les entreprises et leurs salariés aux risques chimiques, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) Aquitaine propose un escape game en cours de déploiement dans les Landes, en Gironde et en Corrèze.

Par Cécile AGUSTI





**C'**est scientifiquement prouvé : on réalise mieux les tâches quand on prend du plaisir à les faire. C'est en partant de ce principe que la Carsat Aquitaine s'est intéressée à la gamification de la prévention des risques.

Intervenant dans la gestion des risques professionnels auprès des salariés et des entreprises de la région, l'organisme de sécurité sociale entend en effet faire mieux que les formations de prévention classiques. « Ces sessions en salle sont relativement rébarbatives et le taux de rétention des informations dans le temps, assez limité », souligne Patrick Bardet, ingénieur conseil régional à la Carsat Aquitaine.

Cela peut avoir des conséquences dramatiques pour des dangers tels que les risques chimiques. L'exposition aux agents chimiques représente en effet la deuxième cause de maladies professionnelles en France. En Nouvelle-Aquitaine, plus de 155 000 salariés sont exposés chaque jour à des matières dangereuses, notamment dans les secteurs de la réparation automobile, de la peinture, de la menuiserie ou de la métallurgie. Outre des affections graves comme des cancers, « le risque chimique peut également conduire à des accidents industriels comme des incendies ou explosions et altérer la qualité de l'air. Il est donc nécessaire de sensibiliser les entreprises et les salariés aux risques qu'ils encourent. »

## LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL SCÉNARISÉE

En partenariat avec la Carsat Centre-Ouest et trois services de prévention et de santé au travail (le service de prévention et de santé au travail des Landes, l'AH133, et l'Association interentreprises pour la santé au travail de Corrèze), la Carsat Aquitaine a donc fait appel à la société Tricky pour « sensibiliser les salariés autrement ». Cette entreprise bordelaise est spécialisée dans la conception de jeux d'évasion sur des thématiques santé. À partir des besoins exprimés par ses commanditaires, elle a imaginé un escape game baptisé « SAV des chimiques ». Ce format de jeu origi-

nal va permettre à la Carsat et aux services de santé au travail de porter un message de prévention plus accessible auprès des TPE/PME qui interviennent dans les secteurs exposés aux produits chimiques.

## DE TRÈS BONS RÉSULTATS

En mai, le jeu a été installé dans le hall de la Carsat Aquitaine pour le tester et l'améliorer, avant d'être déployé dans les Landes, en Gironde et en Corrèze d'ici quelques semaines. Les participants accèdent à l'escape room par groupes de quatre. Ils ont alors une heure pour identifier des produits chimiques, connaître les voies d'exposition à ces produits, leur impact sur la santé et identifier les moyens d'agir, tout en gérant leur stress et leurs émotions. À l'issue de la session, un débriefing est réalisé pour fixer les apprentissages.

Et les premiers retours sont très bons. La Carsat Aquitaine s'y attendait. Elle n'en est en effet pas à son coup d'essai. En 2019, déjà avec la société Tricky, elle avait mis au point un premier escape game de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Durant un an, plus de 2 000 personnes ont été formées par ce biais. « Ce moment expérientiel ludique et très concret amorce de véritables changements de comportements chez les utilisateurs. » Les résultats chiffrés parlent d'eux-mêmes : 91 % des utilisateurs deviennent ambassadeurs de l'action et des messages de prévention auxquels ils ont été exposés et 72 % déclarent avoir changé leur comportement et adoptent les bonnes pratiques, plus de six mois après leur expérience.

« Nous avons trouvé un outil qui est attractif et qui attire les entreprises pour leur donner envie de travailler avec nous », se réjouit Patrick Bardet. Avec le « SAV des chimiques », la Carsat Aquitaine et ses partenaires espèrent former 20 000 personnes.



# TERÉGA INVESTIT DANS LES ÉNERGIES

Dans un contexte géopolitique inédit, le groupe palois Teréga, spécialisé dans le stockage et le transport de gaz dans le grand Sud-Ouest, poursuit ses investissements dans les énergies du futur.

Par Nelly BÉTAILLE

« **F**ace à un marché mondial sous tension à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, avec des niveaux de stocks européens moins importants qu'en France, il y a peu de chance pour que les prix du gaz baissent dans les prochains mois », confirme Dominique Mockly, directeur général de Teréga, gestionnaire du réseau de transport du gaz dans le grand Sud-Ouest, avec deux sites de stockage souterrain à Lussagnet (Landes) et Izaute (Gers). « Pour émettre les signaux qui les feront baisser à moyen terme, nous avons une obligation de résultats sur le renforcement des infrastructures et le développement des énergies du futur qui permettront de parvenir à une plus grande indépendance énergétique », poursuit-il. Le groupe, basé à Pau (Pyrénées-Atlantiques), qui a affiché, le 2 juin dernier, lors de sa conférence de presse annuelle, un chiffre d'affaires de 488 millions d'euros en 2021, en hausse de 6 % par rapport à une année 2020 en demi-teinte en raison de la baisse des activités industrielles, compte bien poursuivre ses investissements tous azimuts.

## RELANCE DU PROJET D'INTERCONNEXION GAZIÈRE FRANCE-ESPAGNE

Situé au carrefour des flux de gaz européens, il prêche notamment pour le renforcement de l'interconnexion gazière France-Espagne avec la relance du projet de gazoduc Mid-Cat (Midi-Catalogne) de 1 000 km, jugé trop coûteux et « ne répondant pas aux besoins du marché », en 2019, par les commissions de régulation de l'énergie française et espagnole. « Habituellement, nous avons des flux plu-

tôt orientés nord-sud. Depuis le début de la crise ukrainienne, les flux remontent du sud, essentiellement en provenance de l'Espagne, en utilisant le maximum de capacité des interconnexions, soit 6 % des approvisionnements français », argumente-t-il.



## TERÉGA EN CHIFFRES

**650** collaborateurs

**488 millions d'euros** de chiffre d'affaires en 2021

- **340 millions d'euros** pour l'activité transport (+ 9 %)

- **148 millions d'euros** pour le stockage

**65 millions d'euros** de résultat net

**138 millions d'euros** d'investissements

**5 115 km de réseau** (16 % du réseau de transport de gaz français)

**25 %** des capacités de stockage françaises

# VERTES

## VERS LA DORSALE EUROPÉENNE DE L'HYDROGÈNE

Cette nouvelle infrastructure convertible à l'hydrogène permettrait, selon lui, d'alimenter la future « dorsale européenne de l'hydrogène » regroupant 28 pays autour d'un projet de réseau de transport de près de 53 000 km à l'horizon 2040. L'hydrogène sur lequel le Palois entend devenir un acteur de référence européen, en s'engageant notamment à hauteur de 10 millions d'euros dans l'introduction en bourse du Bordelais Hydrogène de France. Les deux partenaires sont également associés dans le projet pilote Hygé, destiné à tester, à Carresse-Cassaber (Pyrénées-Atlantiques), le stockage souterrain d'hydrogène vert, produit par électrolyse de l'eau à partir d'énergie décarbonée.

## DÉVELOPPEMENT DU BIOMÉTHANE

Autre axe de développement pour Teréga dans l'objectif de « transporter 100 % de gaz vert en 2050 » : le biométhane, issu de la valorisation des déchets organiques. L'idée de sa filiale Loca Teréga : déployer une solution locative d'installation de méthanisation pour le monde agricole sous forme de leasing, en cours de test à Châteauroux (Indre). Avec pour objectif d'atteindre 10 % du marché en 2030.

DOMINIQUE  
**MOCKLY**  
Directeur général de Teréga



## BANQUES ET ASSURANCES 3<sup>E</sup> ÉDITION DE L'ATLAS DE L'ALTERNANCE

L'événement organisé par Atlas, opérateur de compétences (OPCO) des services financiers et du conseil, a réuni le 28 juin au palais de la Bourse à Bordeaux et en distanciel, les parties prenantes de l'alternance dans les secteurs de l'assurance, la banque/finance, le conseil et l'expertise comptable/commissariat aux comptes. L'occasion de revenir sur l'année 2021 qui a vu un nombre record de près de 100 000 contrats en alternance dans les entreprises adhérentes d'Atlas (+ 42 % par rapport à 2020, et + 86 % par rapport à 2019). En Nouvelle-Aquitaine, près de 6 000 contrats ont été signés (5 172 en apprentissage et 822 en contrat de professionnalisation), avec un niveau de formation visé bac + 5 représentant 40 % des dossiers. L'« Atlas de l'alternance » s'est notamment donné pour objectif d'identifier les métiers en tension dans la région et de partager les innovations pédagogiques les plus prometteuses.



## ENTREPRISE AU FÉMININ UNE MATINÉE POUR RÉSEAUTER

BGE Landes Tec Ge Coop propose, le 28 juin, une matinée sur les atouts des réseaux professionnels, dédiée aux femmes créatrices d'entreprise ou qui souhaitent le devenir. Au programme du rendez-vous proposé par la structure d'insertion par la création d'entreprise : tous les trucs et astuces pour créer ou développer ses contacts, avec mise en pratique dans la foulée entre les participantes.

Inscription sur [www.facebook.com/BGELandesTecGeCoop](https://www.facebook.com/BGELandesTecGeCoop)

**Mardi 28 juin à 9 h - Restaurant galerie Zouzou Petals - ZA Laubian- 2 impasse de la Lande - Seignosse**

## TOURISME UN PRINTEMPS SATISFAISANT

Dans les Landes, la dynamique positive observée en avril s'est poursuivie en mai, avec une fréquentation de la clientèle française en hausse par rapport à 2021 (+ 25 % de nuitées) et à 2019 (+ 46 %). Côté clientèle étrangère (+ 81 % par rapport à 2021), le niveau de fréquentation se rapproche de celui de 2019 (- 6,3 %), avec une présence marquée des Espagnols (+ 26 % par rapport à 2021), des Allemands (+ 183 %), des Néerlandais (+ 352 %) et des Britanniques qui reviennent en force (+ 503 %). Les prévisions sont également au beau fixe pour la saison estivale, avec des réservations en hausse pour 32 % des hébergeurs.

## CARAVANING LA NOUVELLE- AQUITAINE EN POINTE

Cet été, 82 % des camping-caristes annoncent vouloir passer leurs vacances en France contre 98 % l'an dernier, « une évolution qui s'explique par la levée des contraintes sanitaires et une hausse des voyages à l'étranger », selon le baromètre Camping-car Park, réseau européen leader des aires d'étape pour camping-cars. La priorité accordée à la France s'explique par la baisse du pouvoir d'achat (35 %), la fidélité à la destination (12 %) et la volonté de soutenir les commerçants et contribuer à la reprise économique (16 %).

Au palmarès des régions françaises, la Nouvelle-Aquitaine est la deuxième destination des camping-caristes avec 16,5 % des intentions de vacances, derrière la Bretagne (18,4 %) mais devant l'Occitanie (14,7 %) ou l'Auvergne-Rhône-Alpes (12,4 %). Leur préférence va à la Charente-Maritime (19 %), devant les Landes (16 %), la Dordogne (15,5 %), les Pyrénées-Atlantiques (13 %) et la Gironde (11 %).

Face à l'envolée du prix du carburant, plus de la moitié des sondés envisagent de rester plus longtemps sur la même aire d'accueil et 41 % ont prévu de faire moins d'étapes durant leurs vacances.



© Shutterstock

## CADRE DE VIE PAYSAGES : APPEL AUX LANDAISES ET AUX LANDAIS

Co-construit avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Nouvelle-Aquitaine, la Région, la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) des Landes, le CAUE (Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement), l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine), et un large panel d'acteurs du territoire (communautés d'agglomération et de communes, Landes attractivité...), l'Atlas des paysages, démarré en juin 2020 pour une sortie prévue début 2023, vise à identifier et décrire les paysages du département, et à mettre en évidence les enjeux paysagers et les dynamiques d'évolution au fil des années. En ce début d'été, il est fait appel aux Landaises et aux Landais au travers de temps d'échanges participatifs, sur le terrain et avec les paysagistes concepteurs de ce document de référence.

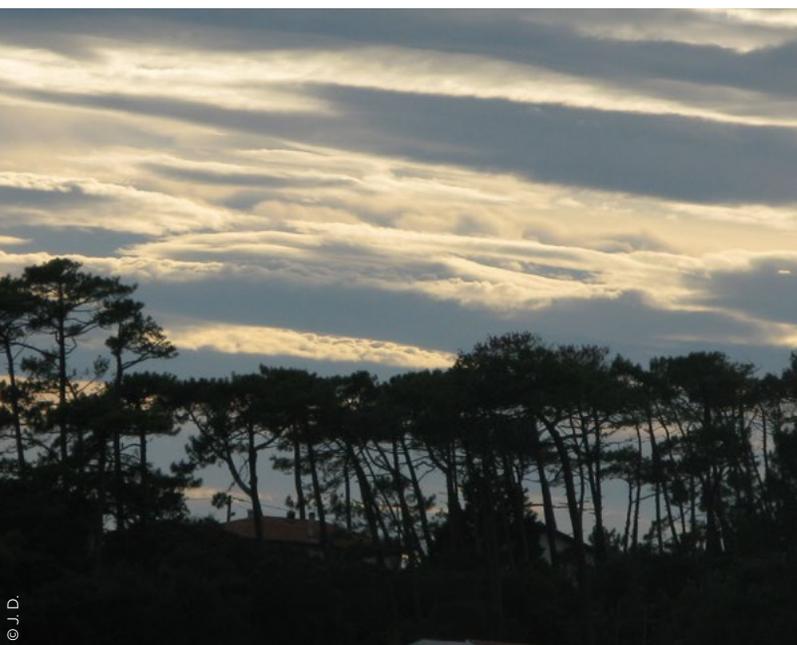
**Ateliers prévus le 28 juin, à Gastes, le 29, à Morcenx et Messanges, le 30, à Geaune et Arthez-d'Armagnac et le 1<sup>er</sup> juillet à Bélus.**



## MANGER LOCAL LE RETOUR DES MARCHÉS GOURMANDS

Jusqu'au mois d'octobre, 60 marchés de producteurs de pays en lien avec la chambre d'agriculture, se tiennent en soirée de 18 h à 23 h, à tour de rôle dans toutes les Landes pour flâner, faire son marché, dîner sur place et profiter d'animations festives, tout en soutenant les producteurs locaux. Confits, foie gras, poulets fermiers, légumes, fruits de saison, fromages de chèvre, yaourts, glaces, miel, pastis, tourtières, vin de Tursan, armagnac, jus et sodas landais... toutes les Landes gastronomes y sont, en lien avec 89 agriculteurs landais et des artisans boulangers-pâtisseries. Parmi les prochaines dates, à noter Grenade-sur-l'Adour, le 29 juin, Port-de-Lanne, le 6 juillet, Rion-des-Landes, le 7, Biscarrosse, le 8 ou Saint-Julien-en-Born, le 11.

**Toutes les soirées sur [www.alafermelandes.fr](http://www.alafermelandes.fr) où il est aussi possible de commander et payer en ligne son repas.**





## INFORMATIQUE LES FORMATIONS DE L'ALPI CERTIFIÉES

L'Agence landaise pour l'informatique (ALPI) a obtenu, le 9 juin dernier, la certification Qualiopi qui atteste de la qualité du processus mis en œuvre au sein de son pôle formation et des prestations de formations dispensées. Pour les personnes en recherche de formation, c'est l'assurance de moyens techniques et pédagogiques pertinents, de formateurs qualifiés et experts et d'un accompagnement sur mesure.

## LYCÉES PROFESSIONNELS TOP CHEFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Éric Michaud, chef de cuisine au lycée professionnel Louis Darmanté de Capbreton, va participer, ce samedi 25 juin au concours « Chefs et équipiers de cuisine des lycées », à Royan (Charente-Maritime). Organisée par le conseil régional et l'Institut du goût de Nouvelle-Aquitaine, cette compétition vise à sublimer les produits régionaux, promouvoir les circuits courts en restauration scolaire et valoriser le savoir-faire des agents. Composée également de deux élèves de bac pro cuisine, Kamelia Corion, 17 ans, et Malo Lecland, 18 ans, l'équipe landaise affrontera huit autres formations issues de lycées de Charente-Maritime, de Gironde, du Lot-et-Garonne, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Les plats, préparés toute la matinée sur le thème « Retour de pêche » seront dégustés et notés par un jury présidé par Frédéric Coiffé, maître cuisinier de France et chef de cuisine à Bordeaux. Les trois lycées les mieux classés remporteront des enveloppes de 5 000 à 20 000 euros pour l'acquisition d'équipements de restauration collective.



JULIE  
CANTAU

**DIVISION  
D'IMMEUBLE  
ET PLACES  
DE PARKING**

La question des places de stationnement reste déterminante lors de la division d'un bâtiment existant, de la réalisation de travaux sur celui-ci ou de nouvelles constructions.

Par Julie CANTAU, notaire à Arcachon

**D**ans un contexte où l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme doit viser à atteindre l'objectif de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile (article L 101-2 du Code de l'urbanisme), la question des places de stationnement reste déterminante lors de la division d'un bâtiment existant, de la réalisation de travaux sur celui-ci ou de nouvelles constructions.

**Il n'y a pas d'obligation pour une collectivité de prévoir des minimums en matière de stationnement,** il y a même trois situations dans lesquelles aucun minimum ne peut être imposé :

- logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'État ;
  - établissements assurant l'hébergement des personnes âgées mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;
  - résidences universitaires mentionnées à l'article L. 631-12 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'encadrement législatif des obligations en matière d'aires de stationnement est prévu aux articles L 151-30 à L 151-37 du Code de l'urbanisme.

**Le fait générateur de l'obligation de créer des aires de stationnement lorsque le plan local d'urbanisme (PLU) prévoit des minimums**

Il s'agit de la division matérielle du bâtiment existant qui conduit à la multiplication des unités d'habitations autonomes, des travaux sur un bâtiment existant qui aboutissent à la création de nouvelles

unités et la réalisation d'une nouvelle construction.

Cette question est plus que d'actualité, le nombre de divisions pavillonnaires ayant connu une nette augmentation depuis le début des années 2000 sous l'effet combiné de la hausse des prix de l'immobilier et de celui des loyers.

Une autorisation d'urbanisme pour la division d'un immeuble n'est obligatoire que lorsqu'elle entraîne un changement de destination, une modification de l'aspect extérieur ou la création de niveaux supplémentaires.

**Il est important de noter que les dispositions du PLU doivent être respectées, que le projet soit dispensé ou non de toute autorisation.**

Les obligations en matière de stationnement varient en fonction de la destination du bien (constructions à usage d'habitation, établissements commerciaux, artisanaux, à usage de bureaux ou de services, équipements publics ou d'intérêt collectif, hébergement hôtelier). Nous pouvons préciser qu'un PLU peut prévoir pour un immeuble à usage mixte de mutualiser tout ou partie des aires de stationnement, elles pourront ainsi être utilisées en journée par la clientèle des commerces et en dehors des horaires d'ouverture par les habitants.

**• La localisation des aires de stationnement**

Les aires de stationnement peuvent être réalisées dans le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat.



**• Les solutions en cas d'impossibilité matérielle de respecter la localisation**

Le créateur de logement peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même :

- d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération ;
- de l'acquisition ou de la concession de places dans un parc privé de stationnement répondant aux mêmes conditions.

**• Les dispositions du PLU plafonnées par rapport au lieu de situation du bien**

Lorsque les logements mentionnés aux 1° à 3° de l'article L. 151-34 sont

Les obligations en matière de stationnement **varient en fonction de la destination du bien**

○○○

## Il est important de vérifier si les règles d'urbanisme en matière de stationnement ont bien été respectées



situés à moins de 500 mètres **d'une gare ou d'une station de transport public** guidé ou de transport collectif en site propre et que la qualité de la desserte le permet, il ne peut, nonobstant toute disposition du plan local d'urbanisme, être exigé la réalisation de plus de 0,5 aire de stationnement par logement. Ce plafonnement est induit par la mutualisation des capacités de stationnement.

### • Les réductions des obligations prévues par la loi aux règles du PLU

Dans le respect des objectifs de développement durable, le Code de l'urbanisme prévoit aux articles L 151-31 et L 152-6-1 des cas de réduction des obligations de réalisation d'aires de stationnement édictées par les PLU.

Ces cas sont au nombre de deux, nous retrouvons ici le stationnement

sécurisé des vélos et la mise à disposition de véhicules électriques.

1/ En effet, l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire peut, par décision motivée, lorsque le règlement du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, réduire cette obligation à raison d'une aire de stationnement pour véhicule motorisé en contrepartie de la création d'infrastructures ou de l'aménagement d'espaces permettant le **stationnement sécurisé d'au moins six vélos par aire de stationnement**.

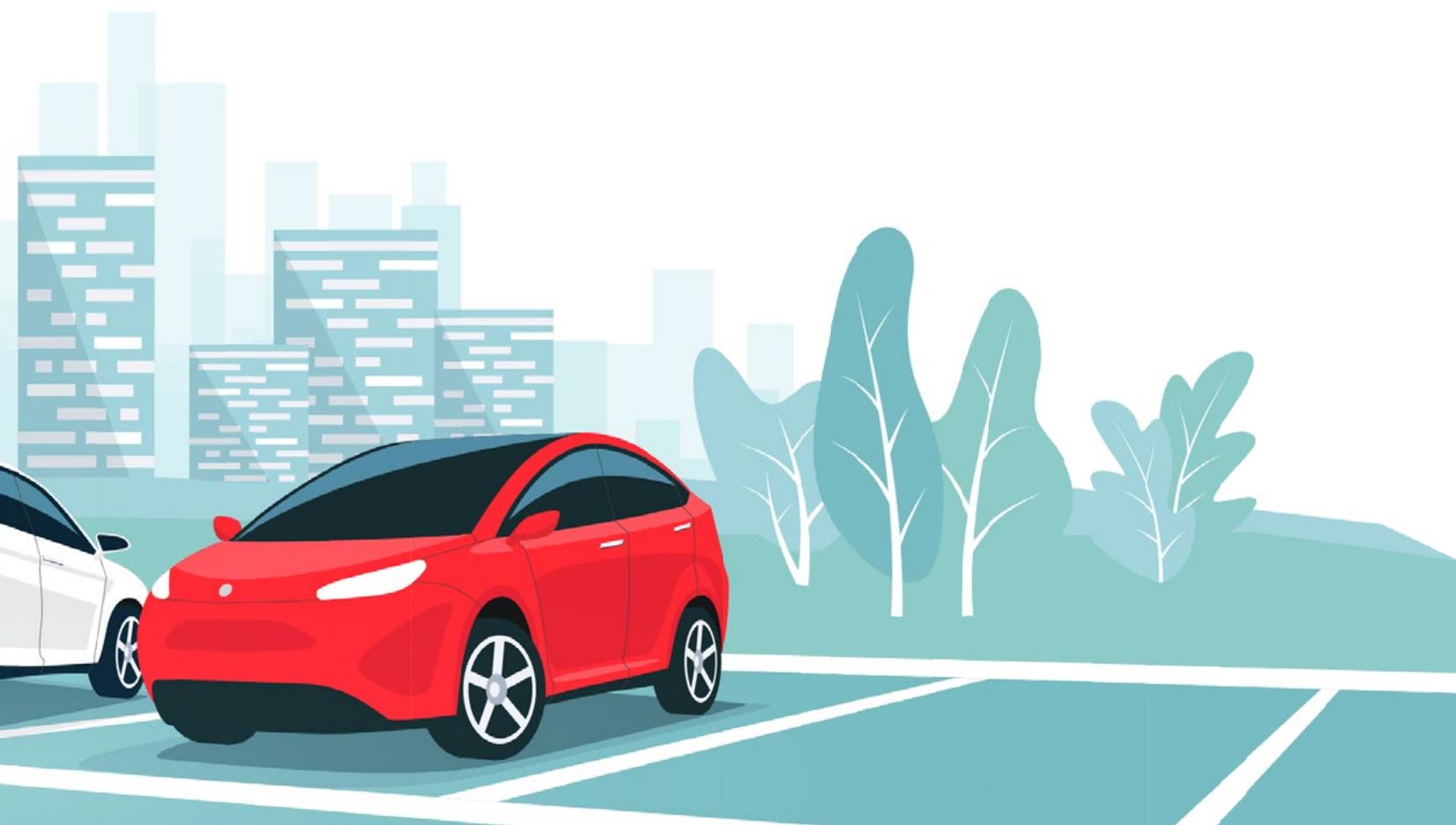
2/ Lorsque le règlement impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, cette obligation est réduite de 15 % au minimum en contrepartie de la mise à disposition de **véhicules électriques munis d'un dispositif de recharge adapté ou de véhicules propres en auto-partage**.

### • Vérification préalable en cas de vente

En cas de vente d'un bâtiment existant, il est important de vérifier si les règles d'urbanisme en matière de stationnement ont bien été respectées afin notamment de pouvoir informer l'acquéreur des conséquences de cette violation.

Nous rappellerons ici que les places créées ne doivent pas être nécessairement vendues avec le logement dont la création a constitué le fait générateur de l'obligation de créer ces aires de stationnement.

Également et afin de pallier les problèmes de stationnement dans les copropriétés, un règlement de copropriété peut contenir une clause attribuant un droit de priorité aux copropriétaires à l'occasion de la vente de lots exclusivement à usage de stationnement au sein de la copropriété.



#### • Sanctions

À défaut de respecter les obligations de réaliser les aires de stationnement imposées par le PLU, le créateur de logements peut être condamné sur le fondement de l'article L 610-1 du Code de l'urbanisme.

Violer les prescriptions d'un PLU est un délit, les sanctions sont les mêmes que celles des constructions irrégulières (peine d'amende et remise en état initial des locaux) et peuvent s'imposer à l'acquéreur de l'immeuble. Cette action pénale se prescrit par six ans à compter de l'achèvement des travaux.

Il demeure qu'il est bien plus délicat pour la collectivité de faire respecter les dispositions du PLU quand la division d'immeuble n'est soumise à aucune autorisation d'urbanisme.

L'autorité compétente, qui ne pourra avoir connaissance d'une division ne nécessitant pas d'autorisation seulement par l'augmentation

du nombre de foyers fiscaux, et qui s'apercevrait que cette division ne respecte pas les règles du PLU aurait la possibilité de faire dresser un procès-verbal d'infraction, lequel serait transmis au procureur de la République.

Une commune peut ainsi demander la réparation de son préjudice résultant de l'absence de réalisation de places requises (Cour de cassation, 3<sup>e</sup> chambre civile, 23 nov 2005).

Il reste cependant rare dans les faits que ces poursuites aboutissent.

#### • Les dispositions du PLU créant un minimum de places de stationnement par logement : un outil pour contrôler le nombre de logements réalisés

Les communes essaient de contrôler le nombre de logements réalisés sur leur territoire et la densité des constructions en intégrant dans leur PLU des règles plus ou moins

strictes quant au nombre de places de stationnement obligatoires par logement.

Cette possibilité de contrôle reste cependant réduite par la loi via les cas de dérogations et de réductions des obligations en matière de stationnement susvisés.

L'objectif fort louable du législateur de lutte contre l'étalement urbain afin de réduire notre impact écologique et ainsi de densification urbaine transparaît à travers la question des places de stationnement.

Il demeure que des centres villes aérés et des zones pavillonnaires étendues font toujours l'objet d'une forte demande de la part des particuliers.

# FAUTE DE GESTION OU SIMPLE NÉGLIGENCE ?

La responsabilité du dirigeant en cas d'insuffisance d'actif ne peut pas être engagée s'il a commis, non pas une faute de gestion, mais une simple négligence.

**E**n cas de liquidation judiciaire, le dirigeant d'une société peut être condamné à supporter tout ou partie de l'insuffisance d'actif s'il a commis une faute de gestion qui y a contribué.

La loi Sapin II a atténué la responsabilité du dirigeant en précisant qu'« en cas de simple négligence du dirigeant, sa responsabilité au titre de l'insuffisance d'actif ne peut être engagée » (Code de commerce, article L 651-2).

Il importe donc de savoir ce qui distingue la faute de gestion de la « simple négligence », cette appréciation dépendant des circonstances propres à chaque affaire. La Cour de cassation a ainsi retenu la faute de gestion d'un dirigeant qui n'avait pas déclaré la cessation des paiements dans le délai légal alors qu'il connaissait l'état d'endettement de sa société (Cass. com. 5 février 2020, n° 18-15.072).

Dans une nouvelle affaire, la Cour de cassation retient la simple négligence. Une société de commerce de viande avait développé son activité avec un seul client. Ce client unique avait imposé des investissements pour adapter la capacité de production de la société afin de pouvoir répondre à ses demandes. Le dirigeant de la société y avait consenti en se fondant légitimement sur l'expansion de l'activité. Par la suite, le client avait cependant rompu brutalement les relations commerciales entraînant la liquidation judiciaire de la société.

La cour d'appel condamne le dirigeant au paiement de 300 000 euros au titre de l'insuffisance d'actif. Elle retient une faute de gestion, le dirigeant ayant manqué de vigilance en s'engageant avec un client unique sans assurer la pérennité de leurs relations commerciales.

La Cour de cassation censure la décision en relevant qu'elle se fonde seulement sur un manque de vigilance impropre à établir une faute de gestion « non susceptible d'être analysée en une simple négligence ».

Référence

Cass. com. 13 avril 2022 n° 20-20.137

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2020 T3	115,70	+ 0,09 %
2020 T4	117,79	- 0,32 %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
<b>2022 : 3 428 €</b>	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm <sup>3</sup>	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AVRIL 2021	AVRIL 2022	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	105,86	110,97	+ 4,8 %
INDICE HORS TABAC	105	110,19	+ 4,9 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2021	131,67	+ 0,83 %	
4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2021	132,62	+ 1,61 %	
1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 2022	133,93	+ 2,48 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
10,85 €		1 645,58 €	

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Organisme passant le marché :**

**COMMUNE DE LABASTIDE-D'ARMAGNAC**  
1 Place Royale 40240 - Tél. : 05 58 44 81 06

**Maître d'oeuvre :** Philippe LEBLANC - Architecte du Patrimoine

**Procédure de passation :** Procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique

**Objet du marché :** Interventions en conservation et en restauration de la chapelle de Geou dite « NOTRE-DAME DES CYCLISTES »

**Numéro et désignation des lots :**

**Lot n°1 :** Maçonnerie - Pierre de taille

**Lot n°2 :** Charpente - Couverture

**Lot n°3 :** Vitraux

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots

**Justificatifs à fournir par les candidats :**

- Lettre de candidature modèle DC1,  
- Imprimé DC2 ou attestations et renseignements équivalents prévus à l'article 45 du CMP,

- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 43 et 44 du CMP,

- Attestations d'assurances de responsabilité civile et décennale en cours de validité

**Délai d'exécution :** Durée des travaux : 6 mois hors période de préparation

**Après réception des offres :**

**Délai de validité :** 120 jours à compter de la date de réception des offres.

**Critères de jugement :** Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique retiendra les critères de sélections suivant avec pondérations :

- Valeur technique : 60 %

- Valeur financière : 40 %

**Modalités d'obtention des dossiers :** Les dossiers peuvent être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics accessible sur le site <http://marchespublics.landespublic.org>.

**Renseignements administratifs et techniques :**

**Administratifs :** Commune de Labastide-d'Armagnac 40 240 - Tél : 05 58 44 81 06

**Techniques :** Philippe LEBLANC - Architecte du Patrimoine 33200 Bordeaux

Tél : 05 56 08 50 35

**Date limite de réception des offres :** 15 septembre 2022 à 12h

<http://marchespublics.landespublic.org>.

**Date d'envoi à la publication :** 30 juin 2022

L2200199



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Appel d'offres par procédure adaptée articles L2113-10 et R2113-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

**Maître de l'ouvrage :**

**MAIRIE D'ONESSE-LAHARIE (40110)**

**Mode de passation :** MAPA

**Objet du marché :** Rénovation de l'auberge CAULE

**Nature et quantité des prestations :** marché en 13 Lots

**Lot 1 :** VRD

**Lot 2 :** Gros oeuvre

**Lot 3 :** Ossature bois - couverture

**Lot 4 :** Cloisonnement - faux plafond

**Lot 5 :** Menuiseries intérieures

**Lot 6 :** Menuiseries extérieures

**Lot 7 :** Revêtement de sol souple

**Lot 8 :** Revêtement de sol dur

**Lot 9 :** Peinture

**Lot 10 :** Enduit extérieur

**Lot 11 :** Plomberie sanitaires

**Lot 12 :** Equipement de cuisine

**Lot 13 :** Electricité

**Dossiers à retirer :** Sous format électronique, les dossiers peuvent être téléchargés sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

**Offres à déposer :** Uniquement sous format électronique sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

**Renseignements administratifs :** Mairie d'Onesse-Laharie 232 place des Platanes 40110 Onesse-Laharie Tél : 05 58 07 30 10-Télécopie : 05 58 07 30 78 [mairie-onesse-laharie@orange.fr](mailto:mairie-onesse-laharie@orange.fr)

**Date limite de réception des offres :** 29 juillet 2022 à 12 heures

**Début des travaux :** 2 septembre 2022

**Durée des travaux :** 9 mois

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 44 du décret n°2016- 360 du 25 mars 2016 concernant les interdictions de soumissionner.

DC 1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

DC 2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

**Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :** Pièces prévues aux articles R 324-4 ou R 324-7 du Code du Travail.

NOTI 2 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

**Critères de pondération :** Prix : 50 % Valeur technique : 40 % Délai : 10 %

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Pau

**Date d'envoi du présent avis :** 23 juin 2022

Le Maire

L2200245



### PRÉFECTURE DES LANDES

#### AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 21 juin 2022, la Préfète des Landes autorise la SARL DE LE RAGUET à Lencouacq à exploiter des installations d'abattage et de découpe de volailles.

Toute personne pourra prendre connaissance de cet arrêté à la mairie de Lencouacq ou sur le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/icpe-processus-autorisation-r594.html>

Pour la Préfète et par délégation, Le secrétaire général, Daniel FERMON

L2200243



### COMMUNE DE JOSSE

#### ÉTAT MANIFESTE D'ABANDON

Par procès-verbal provisoire du 20 juin 2022, il a été constaté l'état d'abandon manifeste des parcelles cadastrées section B 591 - 592 - 593 et 594 situées sur le territoire de la commune de Josse, appartenant aux conjoints SOURGEN, et ce au sens des articles L.2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce procès-verbal est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture.

L2200233



OFFICE NOTARIAL  
L. GINESTA K. DUVIGNAC-  
DELMAS C. GINESTA  
1058 Av Elou Ducom  
40000 Mont-de-Marsan

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature d'avocat en date du 06/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société de participations financières de professions libérales de vétérinaires sous forme de Société à Responsabilité Limitée (unipersonnelle).

Dénomination sociale : **AKOUNA**  
Siège social : 70 route de Bordeaux 40230 St-Vincent-de-Tyrosse.

Objet social : prise de participation dans le capital de société d'exercice libéral exerçant la profession de vétérinaire par l'intermédiaire de leurs membres ; participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ; gestion directe ou indirecte de ces participations et éventuellement la cession de ces participations ; prestations de services administratifs et techniques à l'attention exclusivement des sociétés filiales ou groupements dans lesquels elle détient des participations exerçant la profession de vétérinaire notamment en matière de gestion, de comptabilité, de trésorerie et de performances financières, de conseil et de formation ainsi que de ressources humaines ; toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridique, économique ou financière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 30 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS de Dax.

Capital social : 4.000 euros

Gérance : Anouk BONIFACIE-BARTHELEMY demeurant 100 Impasse de Houreuil 40180 Rivière-Saas-et-Gourby. 22AL02735



OFFICE NOTARIAL  
CHALOSSE  
40700 HAGETMAU

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sandie LARRERE, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 16 juin 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet :

- l'acquisition, la construction, la détention, la propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit,

- l'administration, la gestion et la location par tous moyens directs ou indirects du patrimoine social,

- la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur tous les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, étant ici précisé que la société peut se porter caution hypothécaire à titre gratuit et occasionnelle uniquement en garantie du financement d'un droit démembré, dont l'autre droit est acquis par la société bénéficiaire de la caution,

- l'aliénation de ses droits et biens mobiliers et immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société, sans pour autant que ces opérations soient analysées comme des actes de commerce et ne portent atteinte au caractère civil de la société,

- l'utilisation ou l'occupation gratuite par les associés des droits et biens mobiliers et immobiliers, dans les conditions prévues aux présents statuts.

La dénomination sociale est : SCI DUBUN.

Le siège social est fixé à : SOU-PROSSE (40250), 67 chemin de Pugneron.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont exclusivement en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Damien DUBUN demeurant 214 chemin de Pechicq, 40250 SOUPROSSE .

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DAX (Landes).

Pour avis

Le notaire.  
22AL02741

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **LUC'INOX**

Siège social : Quartier Milan, Route Nationale 117, 40220 Tarnos.

Objet : Fabrication de structures métalliques et des parties de structures ; Chaudronnerie, serrurerie.

Durée : 99 années

Capital : 10.000 euros

Gérant : David LECOMTE demeurant 2220 route d'Arrautz 64480 Ustaritz.

Immatriculation : RCS de Dax.

Pour avis  
22AL02749

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me DUVIGNAC-DELMAS, Notaire à Mont-de-Marsan, le 16 juin 2022, il a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: **SCI DE L'INGENIE**

Siège: Mont-de-Marsan (40000-Landes), 182 Avenue Pierre de Coubertin.

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Capital social : mille euros (1.000 €) divisé en 100 parts de 10 euros chacune.

Apports en numéraire : de la somme de 1.000 euros

- Par Madame Christelle LATAPY, la somme de 10,00 €

- Par Madame Lou-Ann LABAU, la somme de 990,00 €

Gérant : Madame Christelle Marie LATAPY, demeurant à Mont-de-Marsan (40), 182 Avenue Pierre de Coubertin- née à Pau (64) le 28 mars 1977.

Cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés.

La Société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention

Me DUVIGNAC-DELMAS  
22AL02733



SARL Laure LARRAN  
Olivier MAYSONNAVE et  
Hélène MOUNAIX  
Notaires associés  
168 route de Bayonne  
Peyrehorade (Landes)

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Céline RIGAL SABOURAULT, notaire à Peyrehorade, le 11 juin 2022, a été constitué un Groupement Foncier Agricole, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

**GFA DE SARIEDAN**

Siège : Josse (40230) 100 route Bellian

Forme : Groupement Foncier Agricole

Capital : cinquante-trois mille trois cents euros (53.300,00 EUR), apports en numéraire et en nature.

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine et toutes opérations pouvant s'y rattacher directement ou indirectement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Gérants : Monsieur Denis LAPEYRE demeurant à Josse (40230) 100 chemin Bellian.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

22AL02734

## AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci : ENOLLIAN. Siège : 2 rue du yert 40180 HINX. Capital : 100 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers. Gérant : Helder Jeronimo Gonzaga, 2 rue du yert 40180 HINX. Durée : 99 ans au rcs de DAX. Cessions soumises à agrément.  
22AL02434

 CABINET D'AVOCATS  
JL DEKENS CONSULTANTS  
TJSO  
42 rue des Jardins  
40100 Dax

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 juin 2022 à Tartas (40), il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CHARAX**

Capital : 1.000 euros

Siège social : 3 place Aristide Briand 40400 Tartas

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration, la disposition et la location de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ; la vente desdits biens et droits immobiliers même s'ils constituent le seul actif de la société ; la construction et l'aménagement de tout bien immobilier ; l'acquisition, l'administration, la disposition de toutes valeurs mobilières ou immobilières, titres ou participations dans toute société, association ou groupement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérants : Monsieur Bastien LEGLISE demeurant 218 rue des Jonquilles 40990 Saint-Vincent-de-Paul et Madame Nathalie BAREYT-POUYSEGUR demeurant 730 route de Mugron 40400 Gouts.

Transmission des parts sociales : Les cessions de parts entre associés sont libres. Pour toute autre situation, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément délivré par une décision collective extraordinaire.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

La Gérance  
22AL02743

**HELBORN VR**  
EURL au capital de 1.000 euros  
Siège social : 948 Avenue  
Bonanza 40600 Biscarrosse  
RCS Mont-de-Marsan

## AVIS DE CONSTITUTION

Raison sociale : HELBORN VR

Forme : EURL

Siège : 948 Avenue Bonanza 40600 Biscarrosse

Objet : Activités récréatives et de loisirs, production vidéo, divertissement numérique, cinéma mobile, simulateur de vol, instruction en vol, activité nautique.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 euros en numéraire

Gérance : Monsieur DELAHAYE-BOIGONTIER Stéphane demeurant 948 Avenue Bonanza 40600 Biscarrosse, né le 01/07/1972 à Verdun (55), de nationalité française.

Immatriculation RCS Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance  
22AL02744



## AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par Actions Simplifiée pluripersonnelle

Dénomination : **MD AUTO 40**

Siège social : 34 chemin de Bernède 40500 Saint-Sever

Objet : L'achat et la revente de véhicules ; dépôt vente de véhicules et travaux de mécanique.

Durée : 99 ans

Capital social : 4.000 euros

Président : Ophélie DA FONSECA, 774 Route d'Hagetmau 40500 Montsoué.

Toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des trois quarts des droits de vote des associés présents, représentés ou votant à distance. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.  
22AL02729

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 20/06/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **École de Conduite Philippe BERTRAND**

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Capital : 2.500 euros

Siège : 296 Avenue de la République 40600 Biscarrosse

Objet : Enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Président : Madame Valérie BERTRAND demeurant 131 rue des Fougères 40200 Pontenx-les-Forges.

Directeur général : Monsieur Philippe BERTRAND demeurant 131 rue des Fougères 40200 Pontenx-les-Forges.

Immatriculation : au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis  
22AL02774

**SCI DE PLAISANCE**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social :  
2166 Route de Cambran  
40180 Sort-en-Chalosse  
RCS Dax

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Sort-en-Chalosse, en date du 1er juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DE PLAISANCE

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 2166 Route de Cambran 40180 Sort-en-Chalosse.

Objet social :

- L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers ; - la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens immobiliers ; - l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes suretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 Euros

Gérants : Monsieur Emilien Louis ATIA demeurant à Saint-Jean-de-Luz (64500) 1449 Vieille route de Saint-Pée, Résidence Haize Kantari Bât. AC Madame Joé Léa MONTORNES demeurant à Saint-Jean-de-Luz (64500) 1449 Vieille route de Saint-Pée, Résidence Haize Kantari Bât. AC.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

22AL02785

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP électronique du 22/06/2022, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, une Société par Actions Simplifiée dénommée

**S2C DERMO ESTHETIC**

Au capital de 10.000 € en numéraire  
Dont le siège est à Seignosse (40510) 4 avenue des Tucs Dous Brocs

Qui a pour objet le maquillage permanent, dermopigmentation, soins dermo-esthétiques, négoce de produits cosmétiques et toutes activités annexes. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

La société est dirigée par Mme Sophie CHEVRE-CAUBLOT, Présidente, demeurant à Seignosse (40) 4 avenue des Tucs Dous Brocs.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.  
22AL02805

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 22/06/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

**MONZO CONSULTING**

Siège social : 11 allée du Bon Gîte 40230 Saint-Geours-de-Maremne.

Capital : 5.000 €

Objet social : Formation, Coaching, Audit et Conseil. Et tout activité se rapportant directement ou indirectement à l'objet précité.

Président : M. MONZO Cédric demeurant 11 allée du Bon Gîte 40230 Saint-Geours-de-Maremne élu pour une durée illimitée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.  
22AL02798



## AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **SUNNY**

Siège social : 1 Allée des Vergnes 40140 Soustons

Objet : l'achat, la vente, la location de titres sociaux, la prise à bail, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer.

Durée : 99 ans

Capital social : 2.000 euros

Président : Laurent DANFLOUS 1 Allée des Vergnes 40140 Soustons.

Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, à l'exception de celles faites entre associés tant que la société ne comporte que deux associés, sont soumises à l'agrément préalable donné à la majorité des deux tiers des droits de vote des associés présents, représentés ou votant à distance. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation au RCS de Dax.  
22AL02778

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 21/06/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **OCEAN LODGE**

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Capital : 7.560 euros

Siège : 4 rue de Baye 40130 Capbreton

Objet : Location saisonnière pour habitation

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Président : Monsieur Antoine POU-PARD demeurant 6 rue de Baye 40130 Capbreton.

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis  
22AL02786

**SIMBAQUETTE**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 100 €  
Siège social :  
355 route de Lardit  
40200 Pontenx-les-Forges  
Société en formation

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SIMBAQUETTE

Siège social : 355 route de Lardit 40200 Pontenx-les-Forges

Objet : L'acquisition, l'administration, l'exploitation et la gestion par location ou autrement comme la vente de tous meubles, biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : 100 €

Apports en numéraire : 100 €

Gérance : Fernando MARTINEZ UR-BANO demeurant à Pontenx-les-Forges (40200) 355 route de Lardit.

Cession de parts : agrément des cessions de parts donné par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : au RCS de Mont-de-Marsan  
22AL02779

Suivant assemblée générale du 01.04.2022, de la société

« **SCI DU CANET** »

Société Civile Immobilière au capital de 750 €, siège social : 157 avenue des Couteliers, ZA Pédebert, 40150 Soorts-Hossegor 807 540 059 RCS Dax il résulte que les associés ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur ;
- Déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis  
22AL02793

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence BORIE, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 17 juin 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, la construction, la détention, la propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit, l'administration, la gestion et la location par tous moyens directs ou indirects du patrimoine social, la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur tous les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, étant ici précisé que la société peut se porter caution hypothécaire à titre gratuit et occasionnelle uniquement en garantie du financement d'un droit démembrement, dont l'autre droit est acquis par la société bénéficiaire de la caution, l'aliénation de ses droits et biens mobiliers et immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société, sans pour autant que ces opérations soient analysées comme des actes de commerce et ne portent atteinte au caractère civil de la société, l'utilisation ou l'occupation gratuite par les associés des droits et biens mobiliers et immobiliers, dans les conditions prévues aux présents statuts.

Dénomination sociale : **LEMADOTI**

Siège social : Toulouzette (40250) 456 route des Pêcheurs.

Durée : 99 ans

Capital social : cent euros (100,00 EUR).

Les gérants de la société sont : Monsieur Thierry DOURDANT et Madame Dominique DOURDANT-LASSABE demeurant ensemble à Toulouzette (40250), 456 route des Pêcheurs.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, le Notaire  
22AL02808



**SAS NOTAIRE NOUVELLE VAGUE**  
Me Claire NICOLAS-CHABANNES  
Me Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés  
Hôtel de la Forêt  
27 rue de Mathiou  
40150 Soorts-Hossegor

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Vincent CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) en date du 22/06/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **DBBG**

Capital : 1.000 euros

Siège : 98 Route de Bayonne à Bénesse-Maremne (40230)

Objet : Le conseil et l'assistance auprès de toute entreprise, société ou groupe quelconque notamment dans les domaines du développement opérationnel, d'opérations stratégiques, financières et commerciales. La réalisation de toutes prestations de services et d'assistance au profit des particuliers et/ou des professionnels.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

Président : Patrice LUBET demeurant 215 Impasse Saint-Joseph à Bénesse-Maremne.

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis  
22AL02796



SCP V. TOURON SCHREIBER  
C. MARGNES - H. LERO  
C. VINCENT  
Notaires associés  
Place de la Halle, CS 10031  
47301 Villeneuve-sur-Lot



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juin 2022, en cours d'enregistrement, il a été constitué une société civile, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI LCI**

Siège : Rion-des-Landes (Landes) lieudit Caplanne, route de Beylongue.

Durée : cinquante (50) années.

Objet : acquisition, gestion et exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, à titre exceptionnel la vente, échange, apport d'éléments immobiliers ou mobiliers et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet sans modifier le caractère civil de la société.

Capital social : mille euros (1.000,00 €) constitué par apports en numéraire.

Gérant : Monsieur Laurent Georges Louis CIVEL demeurant à Rion-des-Landes (Landes) lieudit Caplanne, route de Beylongue.

Parts sociales : Toutes les mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément y compris celles au profit d'un ascendant ou descendant. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire.

La Société est en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis et mention  
22AL02819

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/06/2022, il a été constitué une SARL dénommée :

**SARL PROG ELEC AUTO**

Siège social : 520 rue de Machiou 40465 Pontonx-sur-l'Adour.

Capital : 1.000 €

Objet : Le commerce de détail d'accessoires, de pièces détachées et d'équipements divers pour véhicules automobiles.

Gérance : M. ALVES Lionel, 124 rue Abbé Bordes 40380 Gamarde-les-Bains.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax.  
22AL02815



SUD ATLANTIQUE  
22 rue de Casablanca  
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale :

**LE FOURNIL DE MÉZOS**

Siège social : Avenue de l'Océan 40170 Mézos.

Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, sandwicherie, confiserie, chocolaterie, glacier, traiteur, pizzas, quiches, boissons, à emporter ou à consommer sur place, la vente de produits alimentaires locaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 10.000 euros

Gérance :

Madame Laetitia DE BARROS demeurant 95 rue des Violettes 40110 Onesse-Laharie.

Monsieur Philippe DE BARROS demeurant 95 rue des Violettes 40110 Onesse-Laharie

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.  
22AL02821

## In Extenso

SUD ATLANTIQUE  
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère  
40990 St-Vincent-de-Paul

## L'OUSTAU

**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 5.000 euros**  
**Siège social : 1 Lotissement**  
**Leshortes 40250 Mugron**

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : L'OUSTAU

Siège social : 1 Lotissement Leshortes 40250 Mugron

Objet social : Achat, vente et livraison de plateaux repas aux particuliers, petits travaux de jardinage, entretien de la maison et travaux ménagers, assistance informatique et administrative à domicile.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 5.000 euros

Gérance : Monsieur Didier BERTIN demeurant 1 Lotissement Leshortes 40250 Mugron, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

22AL02787

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte SSP établi à Capbreton en date du 21/06/2022, d'une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **OMEGA VAP**

Siège social : 75 Avenue Georges Pompidou 40130 Capbreton

Objet : Commerce de cigarettes électroniques et accessoires.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

Gérance : Monsieur Julien ROUZIERES demeurant à Saint-Martin-de-Hinx (40390), 142 route du Seignanx.

Immatriculation : RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance  
22AL02801



CABINET D'AVOCATS  
J.L. DEKENS CONSULTANTS  
TJSO  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23/06/22 à Mont-de-Marsan (40), il a été instituée une Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ZAK**

Capital : 1.000 euros

Siège social : 2 place Raymond Poincaré 40000 Mont-de-Marsan

Objet : Tous travaux agricoles, viticoles et forestiers. Taille de tous végétaux. Travaux de nettoyage. Entretien parcs et jardins. Attrapage d'animaux. Agent commercial, courtier et commissionnaire pour tout bien et dans tout domaine et tout service.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Jamal ZAK ABOU demeurant à Nogaro (32110), 17 rue des Ecoles.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance  
22AL02822

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Valérie TOURON SCHREIBER, de la Société Civile Professionnelle « Valérie TOURON SCHREIBER, Carole MARGNES, Hélène LERO et Claire VINCENT, notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial » à Villeneuve-sur-Lot, le 21 juin 2022, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **SCI A2M**

Siège social : 415 J impasse Napoléon 40230 Bénése-Mareme.

Objet social : Acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit, Administration et la gestion du patrimoine social, la conclusion de baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite, Vente, à titre exceptionnel, des biens immobiliers ou mobiliers acquis, tant en France qu'à l'étranger, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit

Durée : 99 ans

Capital social : 1.000,00 €

Gérance : Monsieur Michel BALDAS et Madame Michèle LEICK demeurant ensemble à Bénése-Mareme (40230) 415 J impasse Napoléon, sont nommés gérants de la société, sans limitation de durée.

Immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis, le Notaire  
22AL02799

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06/05/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **WOOD LANDES SAS**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1.000 Euros

Siège : 841 route de Casteja 40170 St-Julien-en-Born

Objet : Prestations administratives, commerciales et financières. Prise et gestion de participations. Toutes opérations annexes ou connexes

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 21 et 22 des statuts.

Président : SAS SE DMBC immatriculée sous le numéro 844 256 313 RCS de Dax siège social 841 route de Casteja 40170 Saint-Julien-en-Born est nommée Présidente pour une durée illimitée.

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis  
22AL02814

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière

**SCI ALMA**

Au capital de 8.000 €, apports en numéraire uniquement.

Dont le siège est à Gamarde-les-Bains (40380), 1034 route de Terrenabe.

Objet : acquisition, administration, gestion par location ou autrement, vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 50 ans

Gérant : M. François ALONSO demeurant à Gamarde-les-Bains (40380), 1034 route de Terrenabe.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.  
22AL02800

## CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 22/06/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

**DL IMMO**

Siège : 14 Rue des Ortolans 40300 Peyrehorade

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Capital : 5.000 euros

Objet : - La transaction sur immeuble, la création, l'acquisition, la location y compris saisonnière, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

- L'achat, la vente, la division, la rénovation d'immeuble ancien ou neuf.

- La gestion et l'administration de biens immobiliers.

- Les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, pour le compte de tiers.

- L'expertise immobilière.

Le "home staging", prestations de services photographiques et de visites virtuelles.

- Syndic de copropriété.

Agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions d'actions.

Président : Mme Laure HENRY demeurant 1585 Route de Castets 40300 St-Lon-les-Mines.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.  
22AL02807



Société d'Expertise Comptable  
Arcachon - Biganos - Gujan-Mestras  
St-Loubès  
www.erecapluriel.fr

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sanguinet, du 17 juin 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

**SANGUINET MARINE**

Siège social : 484 chemin de l'Estey 40460 Sanguinet.

Objet social : La location, l'entretien, le gardiennage, la vente, de bateaux et de tous véhicules terrestres ou nautiques à moteur neuf ou d'occasion. Centre de formation nautique ; Restauration, vente à emporter et vente de boissons ; Photographie et ses dérivés ; Vente de souvenirs et cartes postales.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1.000 euros

Gérance : M. Dominique GOGA demeurant 484 chemin de l'Estey 40460 Sanguinet, et Mme Laurence GOGA née GÖSELIN, demeurant 484 chemin de l'Estey 40460 Sanguinet.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance  
22AL02788



**CABINET D'AVOCATS  
JL DEKENS CONSULTANTS  
TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 15/06/2022, les associés de la **SARL VAPOTECH**, SARL au capital de 20.000 euros dont le siège social est sis 314 bis rue Antoine Becquerel 40280 Saint-Pierre-du-Mont, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 793 644 972, ont pris acte de la démission de Monsieur Grégory AVRIL de ses fonctions de gérant et ce à compter de ce jour.

Le Gérant  
22AL02717



**SARL Laure LARRAN**  
Olivier MAYSONNAVE et  
Hélène MOUNAIX  
Notaires associés  
168 route de Bayonne  
Peyrehorade (Landes)

**LA MARINA**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : 96 rue Gambetta  
40300 Peyrehorade  
RCS Dax 442 706 792

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2022, les associés de la société ont décidé à l'unanimité :

- La démission de Madame Nathalie Claude VAN HAREN de son poste de gérante de la société au 12 juin 2009.

- La nomination de Monsieur Juan Pedro VALIENTE EXPOSITO demeurant à Peyrehorade (40300) 96 rue Gambetta, aux fonctions de gérant de la société, rétroactivement depuis le 12 juin 2009.

Pour avis  
22AL02723

**PYMK**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 euros  
porté à 2.000 euros  
Siège social : Grand Dax,  
Pulseo, 1 avenue de la Gare  
CS 30068, 40102 Dax Cedex  
RCS Dax 897 652 350

## MODIFICATION DU CAPITAL NOMINATION DG

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 09/06/2022 :

- Monsieur Pierre MONTIER demeurant 350 rue des Camélias 40170 St-Julien-en-Born a été nommé Directeur Général par l'associée unique.

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 09/06/2022 par la banque LCL, place des Ormes 40200 Mimizan : Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 1.000 euros par émission de 100 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.000 euros à 2.000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1.000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux mille euros (2.000 euros).

Pour avis, le Président  
22AL02672

**CAD2IMMO**  
SCI au capital de 2 000 €  
Siège social : 74 ALLEE DU  
GREC  
40600 BISCARROSSE  
813 782 943 RCS MONT-DE-  
MARSAN

## TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **61A AVENUE HENRI GUILLAUMET 40600 BISCARROSSE** à compter du 15/06/2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN.  
22AL02720



**Me Mélanie CHANFREAU-  
DULINGE**  
Avocat  
14 rue Victor Hugo  
40000 Mont-de-Marsan

**BARA**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
19 rue Brémontier  
40200 Mimizan  
RCS Mont-de-Marsan  
914 038 989

## AVIS DE DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Les actionnaires ont décidé le 13.06.2022 de modifier l'objet social à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Corrélativement, l'avis précédemment publié relativement à l'objet social est ainsi modifié :

Article 2- Objet :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Une activité de discothèque, exploitation d'une piste de danse, bar, bar de nuit et toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Pour avis  
22AL02722



**CABINET D'AVOCATS  
JL DEKENS CONSULTANTS  
TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 15/06/22, l'associée unique de la société **TNV**, SARL au capital de 20.000 euros dont le siège social est sis 314 bis rue Antoine Becquerel 40280 Saint Pierre du Mont, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 803 964 345, a pris acte de la démission de Monsieur Grégory AVRIL de ses fonctions de gérant et ce à compter de ce jour.

Le Gérant  
22AL02718



**CABINET D'AVOCATS  
JL DEKENS CONSULTANTS  
TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 15/06/22, l'associé unique de la société **AMIRAL GUEPRATTE**, SAS au capital de 1.500 euros dont le siège social est sis 367 rue André Cadillon 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 833 423 262, a décidé de :

- Nommer, à compter de ce jour et sans limitation de durée, en qualité de nouveau président Monsieur Grégory AVRIL demeurant 367 rue André Cadillon 40000 Mont-de-Marsan, en remplacement de Madame Virginie AVRIL, démissionnaire. Comme conséquence de cette nomination, Monsieur Grégory AVRIL demeurant n'exercera plus les fonctions de Directeur Général qu'il exerçait jusqu'à ladite date.

- Modifier la dénomination sociale qui devient **BARNIER**.

Le Président  
22AL02731



**HOLDING BC**  
SAS au capital de 100 €  
Siège social :  
597 chemin des Pompes  
40390 Saint-André-de-Seignanx  
RCS Dax 903 125 268

D'un procès-verbal de l'associé unique du 23 novembre 2021, il résulte que l'associé a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1.274.933 €, pour le porter de 100 € à 1.275.033 €, suite à l'apport en nature effectué par lui. Dépôt légal au RCS Dax.  
22AL02724



**PEBA**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 59.100,00 €  
Siège social : 346 avenue du  
34e Régiment d'Infanterie  
40000 Mont-de-Marsan  
RCS Mont-de-Marsan  
804 989 291

Selon décisions de l'associé unique du 01/04/2022, il a été décidé d'une réduction de capital motivée par des pertes puis d'une augmentation de capital social par incorporation de réserves.

Ancien capital : 59.100 €

Nouveau capital : 6.000 €.

Articles 6, 7 et 8 des statuts modifiés.  
22AL02725



**CABINET D'AVOCATS  
JL DEKENS CONSULTANTS  
TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 15/06/2022, l'associé unique de la société **TOUTATIS**, SAS au capital de 5.000 euros dont le siège social est sis 836 allée des Mélanges, Zone d'activités Mamoura 40090 Saint-Avit, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 811 244 177, a pris acte de la démission de Madame Virginie AVRIL de ses fonctions de Directeur général et ce à compter de ce jour.

Le Président  
22AL02732



**« AYLIOS »**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 500 €  
Siège social : 23 rue Jean Odin  
33000 Bordeaux  
RCS Bordeaux 891.081.523

## TRANSFERT DU SIÈGE

Par décisions collectives du 17.06.22, la société ayant pour gérant M. Olivier SIRIEZ, demeurant à Bordeaux (33000) 88 rue Laroche, a décidé de transférer le siège social de Bordeaux (33000) 23 rue Jean Odin à Mimizan (40200) 30 rue de Bel Air et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

La SCI a été constituée pour une durée de 99 ans ayant pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la location, la prise à bail, l'achat, la revente exceptionnelle de biens mobiliers ou immobiliers, terrains nus constructibles ou non, agricoles, viticoles, industriels.

Ces décisions rendent nécessaires la publication des mentions suivantes :

Modification au RCS de Bordeaux.

Nouvelle immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis  
22AL02764

## In Extenso

**AQUITAINE**  
Sté d'Expertise Comptable  
980 av Eloi Ducom  
40000 Mont-de-Marsan

**CIBOO**  
SAS au capital de 1.250 €  
Siège social : 3 Rue de Pion  
40465 Pontonx-sur-l'Adour  
RCS Dax 852 622 208  
Transformée en SARL

## AVIS DE TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes des décisions prises en date du 31 mai 2022 l'assemblée générale a décidé de la transformation de la société CIBOO en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.250 euros. Il est divisé en 1.250 actions, de 1 euro chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 1.250 euros. Il est divisé en 1.250 parts, de 1 euro chacune entièrement libérées.

Forme :

Ancienne mention : Société par Actions Simplifiée

Nouvelle mention : Société à Responsabilité Limitée

Administration :

Ancienne mention : Présidence : M. Clément LABORDE demeurant 429 Route du Caoubet 40250 Maylis.

Nouvelle mention : Gérance : M. Clément LABORDE demeurant 397 Rue du Bosquet, Apt 48, Bat C 40990 Saint-Paulès-Dax.

Agrément : Les cessions de parts sont libres entre associés mais soumises à agrément pour une cession à un tiers.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis  
22AL02740



**Maître Florence OHACO-EYMERY**  
Notaire  
6 avenue Sadi Carnot  
40000 Mont-de-Marsan

## AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Me Florence OHACO-EYMERY, Notaire à Mont-de-Marsan, le 03 Juin 2022, il a été procédé à une augmentation de capital de la Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination "**SCI TURQUIOT**"

Immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan, sous le n° 484 417 829. Siège social : Hontanx (40190), 237 route du métier. Capital social initial de deux cent dix mille sept cents euros (210.700,00 €). Objet social : - L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location de tout patrimoine immobilier non meuble, bâti ou non bâti, immeubles de rapport ainsi que des parts sociales et droits assimilés dans le cadre d'une gestion commune des biens de la société ; de la transmission du patrimoine familial. Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Durée de la société : cinquante (50) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature afin de le porter à la somme de trois cent quarante-deux mille sept cents euros (342.700,00 €).

Apports en nature : Une maison individuelle à usage d'habitation située à Hontanx (40190), 231 route de Métier. Evaluation de Cent vingt-huit mille deux cent cinquante euros (128.250,00 €).

Un terrain agricole situé Hontanx (Landes). Evaluation de trois mille sept cent cinquante euros (3.750,00 €).  
22AL02739



**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 21 avril 2022 de l'assemblée générale mixte des associés de la **SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BAQUE**, SARL au capital social de 8.400 euros dont le siège social est sis 53 place Gambetta 40120 roquefort, immatriculée au registre de commerce de Mont-de-Marsan sous le N° 413 253 089 et d'un procès-verbal établi le 10 juin 2022 par la gérance constatant l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux, le capital social a été réduit de 1.695 euros par rachat puis annulation de 113 parts d'un nominal de 15 euros. Le capital social a donc été ramené de 8.400 euros à 6.750 euros et ce à effet au 10 juin 2022.

Aux termes de la même décision de la gérance et comme il est indiqué dans le procès-verbal en date du 21 avril 2022, la gérance constate la prise d'effet de la démission de ses fonctions de gérante de la société de Madame Isabelle BAQUE à compter du 10 juin 2022.

La Gérance  
22AL02736



**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 20/06/2022, les associés de la **SCI DE LUJO**, Société Civile au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 359 chemin Bas du Haut 40120 Roquefort, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan N° 481 906 071, ont décidé de transférer le siège social au 1400 route du Jay 40120 Sarbazan, à compter du même jour.

La Gérance  
22AL02761



**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 15 juin 2022, l'associée unique de la société **AVRIL**, Société Civile au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 367 rue André Cadillon 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 828 696 468, a :

- Pris acte de la démission de Monsieur Grégory AVRIL de ses fonctions de gérant et ce à compter de ce jour.

- Décidé à compter de ce jour de modifier la dénomination sociale qui devient **MIRABELLE**.

- Décidé de transférer le siège social au 314 bis rue Antoine Becquerel 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Le Gérant  
22AL02753

**SOCIÉTÉ MORLAES EURL** au capital de **100.000,00 Euros**  
Siège social : **315 avenue Léon Blum 40400 Tartas**  
RCS Dax **492 863 394**

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 31 Mai 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices : la société **COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**, située 68 quai de la Paludate à Bordeaux (33 800), immatriculée sous le numéro 494 030 182 au RCS de Bordeaux.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance  
22AL02757

**HOLDING MORLAES SARL** au capital de **1.150.000,00 Euros**  
Siège social : **315 avenue Léon Blum 40400 Tartas**  
RCS Dax **851 456 905**

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 Mai 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices : la société **COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**, située 68 quai de la Paludate à Bordeaux (33800), immatriculée sous le numéro 494 030 182 au RCS de Bordeaux.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance  
22AL02758

## In Extenso

**SUD ATLANTIQUE**  
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère  
40990 St-Vincent-de-Paul

**O'RIDE SURF COMPANY**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de **7.000 euros**  
Porté à **100.100 euros**  
Siège social : **Route des Lacs 40660 Messanges**  
RCS Dax **508 513 124**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28 février 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 93 100 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille euros (7.000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent mille cent euros (100.100 euros).

22AL02759

**M<sup>e</sup> Patricia ETIENNE SELARIL** d'avocat  
Au capital de 50 000 €  
25 allées Paulmy, Maltena  
64100 Bayonne  
RCS Bayonne 479 450 744



**LBG 64**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de **11.000 €**  
Siège social : **Quai de la Pêcherie, Mille Sabords 40130 Capbreton**  
RCS Dax **805 219 847**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date et à effet du 1er juin 2022, les associés ont décidé à l'unanimité :

- De modifier l'objet social qui devient : l'exploitation d'un fonds de commerce de gérance d'un débit de tabac auquel est annexée l'activité de commerce multiservice de : vente de journaux, presse (dans le cadre de conventions consenties par le dépositaire à une personne physique de son choix, à titre personnel, précaire et révocable ad nutum) - librairie, papeterie - loto, jeux (la française des jeux) - carterie, bimbeloterie - confiserie, alimentation et vente de boissons et tout autre moyen de vente inhérent au commerce multiservice.

- De transférer le siège social à Soutons (40140), 36 avenue de Lattre de Tassigny,

- Conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, de transformer la Société en Société en Nom Collectif sans création d'une personne morale nouvelle et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

- Associés en nom : la Société a pour associés indéfiniment et solidairement responsables : Monsieur Philippe BIDART, demeurant à Capbreton (40130), 06 rue des Corsaires, Résidence l'Estocade, Monsieur Eric CHABAGNO, demeurant à Capbreton (40130), quai Bonamour, Résidence Mille Sabords, Hall 7.

- Gérance : Sous sa forme de Société à Responsabilité Limitée, la Société était gérée par Monsieur Philippe BIDART demeurant à Capbreton (40130), 06 rue des Corsaires, Résidence l'Estocade.

Sous sa forme de Société en Nom Collectif, la Société sera gérée par Monsieur Philippe BIDART demeurant à Capbreton (40130), 06 rue des Corsaires, Résidence l'Estocade.

Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis  
22AL02763



[www.acbc-avocats.com](http://www.acbc-avocats.com)  
Bayonne - 05.59.59.47.47  
Pau - 05.59.46.30.40

**BÂTISSEURS MAITRES D'ŒUVRES**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de **358.255,19 euros**  
Siège social :  
**642 avenue du Touring Club 40150 Soorts-Hossegor**  
RCS Dax **987 220 118**

Aux termes du PV des délibérations de l'AGE du 22 mars 2022, les associés ont décidé de proroger de 10 années la durée de la Société, soit jusqu'au 23 mars 2032, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance  
22AL02767

**GAEC DE L'AJOUX**  
GAEC au capital de **409.000 €**  
Siège social : **Couthiade 40120 Saint-Gor**  
RCS Mont-de-Marsan  
**789 991 106**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2022, il a été pris acte de la démission du Cogérant M. BERNADET Frédéric à compter du 30/05/2022. Modification au RCS de Mont-de-Marsan.  
22AL02769



**DEMEURES DU MOULIN**  
Société à Responsabilité Limitée transformée en Société par Actions Simplifiée  
Au capital de **8.000 €**  
Siège social : **208-230 route de Montfort 40180 Candesse**  
RCS Dax **804 637 593**

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01/06/2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 8.000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Maud BENDOUA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : Madame Maud BENDOUA demeurant 230 route de Montfort 40180 Candesse.

Pour avis, la Gérance  
22AL02772



L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 21 juin 2022, de la société **TRANSIBERICA**, SAS au capital de 1.310.897 euros, dont le siège social est sis Labenne (40530), 11 rue Jacques Choquard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax N° 352 163 067, a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société **KPMG SA** (RCS Nanterre N° 775 726 417), dont le siège social est sis Tour Egho, 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense Cedex.

Pour avis, la Présidence  
22AL02784

**TCMI**  
**TUYAUTERIE -**  
**CHAUDRONNERIE**  
**MAINTENANCE INDUSTRIELLE**  
**Société Coopérative Ouvrière**  
**SA à Capital et Personnel**  
**Variables**  
**Siège social : Lotissement**  
**Artisanal Pierre Sémard**  
**40220 Tarnos**  
**RCS Dax 332 987 205**

Lors de l'Assemblée Générale du 17 Juin 2022, et conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a enregistré :

- La nomination au conseil d'administration de Madame CANY Laurianne demeurant 11, Lieudit Teyssonneau 33390 Cars.

- La nomination au conseil d'administration de Madame DUCAM Marlène demeurant Résidence Lespes, 12 Allée Gérard De Nerval 64600 Anglet.

Pour insertion,

La Présidente Directrice Générale  
Magali FOUASSON  
22AL02773

**J.J.I**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1.500,00 €**  
**Siège social : 10 Rue de Badet**  
**40465 Pontonx-sur-l'Adour**  
**RCS Dax 827 465 535**

D'un procès-verbal d'AGE du 9 mai 2022, il résulte que le siège social a été transféré à effet du même jour au 179 Rue des Entreprises 40465 Pontonx-sur-l'Adour. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.  
22AL02781

**FIDAL**

31 avenue Jules Bastiat  
BP 133, 40103 Dax Cedex

Par décisions de l'associé unique du 8.06.2022 de la Société **ENTREPRISE DUCOURNAU SARL** au capital de 103.680 euros, Siège social : 88 avenue Charles Despiaud 40370 Rion-des-Landes, 330 906 447 RCS Dax (ci-après la « Société »), il a été décidé à compter du même jour la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

L'objet social, sa durée et son siège demeurant inchangés.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention : Gérant : Monsieur Raphael DUCOURNAU demeurant à Tartas (40400) 3827 route de Saint-Sever.

Nouvelle mention : Président : Monsieur Raphael DUCOURNAU demeurant à Tartas (40400) 3827 route de Saint-Sever.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire, est soumise à agrément préalable de la société. Elle est libre entre associés.

Mention sera faite au RCS : Dax.

Pour avis  
22AL02783



**SARL CAPDEVILLE & DAGNAN**  
Notaires et associés  
10 rue de Mounsempès  
40230 St-Vincent-de-Tyrosse

**GROUPEMENT FORESTIER DE REILLANCE**  
**SC au capital de 498.279,61 €**  
**L'Estuyade, Bd St-Vincent-de-Paul**  
**40990 St-Paul-lès-Dax**  
**344 007 083 RCS DAX**

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

L'AGO du 28/04/2022, a nommé, à compter du même jour, en qualité de gérant, Pierre CLAVIER, demeurant L'Estuyade, avenue St-Vincent-de-Paul 40990 St-Paul-lès-Dax, en remplacement de Claude CLAVIER, gérant décédé.

Inscription modificative sera faite au RCS de Dax.  
22AL02776

**L'ATOUT TRAVAUX**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 2.000 euros**  
**Siège social : 2 Rue Isidore**  
**Salles 40500 Saint-Sever**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**888 579 547**

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2022, aux termes desquelles il a été décidé, sous la condition suspensive d'oppositions des créanciers sociaux, de procéder à la réduction du capital de la Société d'une somme de 190 euros par voie de rachat et d'annulation de 19 actions et à la modification consécutive des statuts de la Société.

Le Président a constaté par décision du 31 mars 2022, la réalisation de la condition suspensive affectant la réduction du capital et la réalisation définitive de la réduction de capital.

En conséquence, les articles 6 et 7 ont été modifiés et les mentions suivantes sont publiées :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2.000 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de mille huit cent dix euros (1.810 €).

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président  
22AL02812



**SAS BIARRITZ NOTAIRE FOCH**  
Notaires associés  
32 avenue Foch  
Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

**SCI MAPPI BLEU**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 4.000 €**  
**Siège social : 712 route de Bascons 40270 Maurrin**  
**RC Mont-de-Marsan**  
**SIREN 877 618 181**

Suivant acte reçu le 10 juin 2022 par Me François CHALVIGNAC Notaire à Biarritz, Madame Léa PERRICHON demeurant à Maurrin 40270, 712 Route de Bascons, Appt 1 a été nommée cogérante de la société pour une durée indéterminée.

Les associés ont pris acte de la fin du mandat de cogérant de Monsieur Pierre SCHOEFFTER suite à son décès survenu le 25/10/2020.

En conséquence, les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, François CHALVIGNAC  
22AL02797

**MG LOISIRS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 500 €**  
**3 rue du Village Neuf**  
**40320 Geaune**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**n° 502 862 170**

Les associés de la Société MG LOISIRS, en date du 17 juin 2020 ont décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 500 euros. Il est divisé en 50 parts sociales, de 10 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 500 euros. Il est divisé en 50 actions de 10 euros chacune.

Forme

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention : Cogérants : M. et Mme Gilbert et Murielle DATOLA demeurant tous deux à Geaune (40320), 3 rue du Village Neuf.

Nouvelle mention : Président : M. Gilbert DATOLA demeurant à Geaune (40320), 3 rue du Village Neuf.

Directrices Générales : Mesdames Murielle et Morgane DATOLA demeurant toutes 2 à Geaune (40320), 3 rue du Village Neuf.

Cession d'actions : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président  
22AL02802

**SCI GOFFART**  
**SCI au capital de 12.195,92€**  
**30 avenue du Parc d'Hiver**  
**40200 Mimizan**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**395 177 140**

Le 20.06.2022, l'AGE a nommé gérants Mme Evelyne GOFFART demeurant 30 avenue du Parc d'Hiver 40200 Mimizan et M. Yannick GOFFART demeurant 6 rue des Échassiers 40200 Mimizan, en remplacement de M. Pierre GOFFART.  
22AL02809

**DOMINIQUE MENAUT**  
**BOIS CONSEIL**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : Nogaro**  
**424 Avenue Frédéric Bastiat**  
**40370 Rion-des-Landes**  
**RCS Dax 751 305 301**

**TRANSFERT DU SIÈGE**

Aux termes d'une décision en date du 12/04/2022, la Présidente de la Société par Actions Simplifiée DOMINIQUE MENAUT BOIS CONSEIL, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Nogaro, 424 Avenue Frédéric Bastiat, 40370 Rion-des-Landes au 841 Route de Castéja 40170 Saint-Julien-en-Born à compter du ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, le Président  
22AL02810

**SARLU LE BOUCHON LANDAIS**  
**Au capital de 8.000 €**  
**Siège Social : 1427 Rue de la Ferme Larrouquière**  
**40000 Mont-de-Marsan**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**823 353 933**

Par AGE en date du 01/04/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 18 Avenue du Marsan 40090 Cère à compter du 11/04/2022.

Par ailleurs, à l'activité de traiteur, charcutier, la préparation et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, il a décidé d'adopter l'activité de bar-restaurant.

Pour avis, le Gérant  
22AL02811

**SEGNIOR.ASSUR**  
**SARL Au capital de 1.000 €**  
**Siège social : 6 Rue Fontaine**  
**Chaude, 3ième étage**  
**40100 Dax Cedex**  
**RCS Dax 909 691 537**

Aux termes d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 2 juin 2022, dont le Président est Monsieur Vincent CAZELLE demeurant à Dax (40) 6 Rue Fontaine Chaude, 3ième étage, il a été décidé de transférer le siège social du 6 Rue Fontaine Chaude, 3ième étage 40100 Dax au 1 Avenue de la Gare, Grand Dax Développement, Pulseo, CS 30068, 40102 Dax Cedex, à effet au 02/06/2022 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis, le Président  
22AL02777

**DLMC**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 6.000 €**  
**Siège social : 23 Avenue**  
**Maréchal de Lattre de Tassigny**  
**40140 Soustons**  
**RCS Dax 798 525 077**

Suivant DUA du 07/06/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de prothésiste ongulaire à compter du 1er juillet 2022.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis  
22AL02816

**LTP40**  
**LTP40**  
**EURL au capital de 5 000 €**  
**Siège social : 1130 ROUTE DE**  
**BADIE**  
**40380 POYARTIN**  
**897 529 616 RCS DAX**

**MODIFICATION**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31/05/2022, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du 31/05/2022 :

Extension de l'objet social à l'activité de fourniture de matériaux en corrélation avec l'activité existante tels que sable, graviers, blocs, concassés, galets et cailloux décoratifs, terre végétale et pelouse synthétique ainsi que le recyclage et récupération de gravats.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de DAX.  
22AL02813



## PAVI-LIFT

**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 250.000,00 €**  
**Siège social : 360 route des**  
**Artisans 40200 Aureilhan**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**800 199 234**

Selon AGE du 15/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves.

Ancien capital : 250.000 €

Nouveau capital : 1.000.000 €.

Articles 7 et 8 des statuts modifiés.  
 22AL02820



## GGIP

**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 5.000,00 €**  
**Siège social : 360 route des**  
**Artisans 40200 Aureilhan**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**841 677 560**

Selon AGE du 01/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire.

Ancien capital : 5.000 €

Nouveau capital : 5.250 €.

Articles 6 et 7 des statuts modifiés.  
 22AL02823

## DISSOLUTIONS



**Cabinet DLB Avocats**  
 Avocats à la Cour

4 Rue O' Quin 64000 Pau  
 2 Avenue Carnot 64200 Biarritz

## EURL ADRIEN

**Au capital de 1.000,00 €**  
**Dont le siège est 22 avenue de**  
**Verdun 40130 Capbreton**  
**Immatriculée au RCS de Dax**  
**sous le n° 823 990 825**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15 juin 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 juin 2022 et sa mise en liquidation.

L'associée unique, Madame Katia ROUDAUT demeurant 5 allée Malda Gora 64990 Saint-Pierre-d'Irube, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 allée Malda Gora 64990 Saint-Pierre-d'Irube adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.  
 22AL02794

## NATIKA - COMMUNICATION

**Société par Actions Simplifiée**  
**en liquidation**  
**Au capital de 40.000 euros**  
**Siège social : 410 route de**  
**Tireculotte 40260 Lesperon**  
**Siège de liquidation : 410 route**  
**de Tireculotte 40260 Lesperon**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**815 379 508**

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christian LABOUROT demeurant 410 route de Tireculotte 40260 Lesperon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 410 route de Tireculotte 40260 Lesperon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur  
 22AL02674

## EURL DE MÈCHE AVEC VOUS

**Au capital de 200 €**  
**42 rue Victor Hugo 40400 Tartas**  
**RCS Dax 505 308 973**

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant délibération de l'AGE du 20/12/2019 la gérante a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019.

Il a été nommé Liquidateur Mme Laetitia DUCASSE demeurant 160 rue du Lavoisier, apt. 29, 40465 Pontonx-sur-l'Adour.

Le siège de la liquidation a été fixé au 160 rue du Lavoisier, apt. 29, 40465 Pontonx-sur-l'Adour.

Les comptes du liquidateur seront déposés au GTC de Dax.  
 22AL02716

## UNE ABSENCE UN SOURIRE

**SASU au capital de 1.000 €**  
**Siège social : 725 route du**  
**Bourg 40390 Biaudos**  
**RCS Dax 880 860 259**

Le 22/05/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Emmanuelle RITTER, 725 Route du Bourg 40390 Biaudos, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de Dax.  
 22AL02472

**LA BOCA**  
**SAS au capital de 100 euros**  
**Siège social : 9 rue Gambetta**  
**40510 Seignosse**  
**N° : 898 711 106 RCS de Dax**

## DISSOLUTION

Le 10/05/2022, les actionnaires ont décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir, la société LA BOCA, SAS au capital de 100 euros dont le siège social est 9 rue Gambetta 40510 Seignosse, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 898.711.106 à la société YAFLOVI, SAS au capital de 1.000 euros dont le siège social est 9 rue Gambetta 40510 Seignosse, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 909 776 981, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscale 4 I-1-03 n° 118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de Dax.  
 22AL02824



**SELARL EKIP'**  
 Mandataire Judiciaires  
 7b Place Saint-Louis  
 40000 Mont-de-Marsan  
 www.ekip.eu  
 montdemarsan@ekip.eu

## ÉCOLE DE MUSIQUE GABARDANE

**Association, société en**  
**liquidation**  
**688 Avenue de la Gare**  
**40310 Gabarret**  
**Numéro SIREN 529 696 841**

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09.06.2022, il a été prononcé la dissolution de la société ÉCOLE DE MUSIQUE GABARDANE et la SELARL EKIP' représentée par Maître Christophe MANDON a été désignée aux fonctions de liquidateur avec pour mission « terminer les opérations en cours, procéder au recouvrement des créances, payer les dettes éventuelles, attribuer le boni de liquidation éventuel ».

Les correspondances, les actes et documents concernant l'Association en liquidation ÉCOLE DE MUSIQUE GABARDANE et sa liquidation devront être adressés et notifiés à la SELARL EKIP', 7B Place Saint-Louis 40000 MONT-DE-MARSAN.

Mention modificative sera faite à la Prefecture de Mont-de-Marsan

Pour avis, le Liquidateur  
 22AL02762

## LIQUIDATIONS

## EUGEST

**Société Civile Immobilière en**  
**liquidation**  
**Au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : 5 rue des Oliviers**  
**40230 Saubion (Landes)**  
**RCS Dax 812 265 635**

L'assemblée générale des associés du 25 février 2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, la Liquidatrice  
 22AL02792

## In Extenso

**AQUITAINE**  
 Sté d'Expertise Comptable  
 980 av Eloi Ducom  
 40000 Mont-de-Marsan

## DE LA FORGE

**SCI en liquidation**  
**Au capital de 457,35 €**  
**Siège de la liquidation : 1036**  
**Route de Sabres 40630 Luglon**  
**RCS Mont-de-Marsan**  
**350 705 703**

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés en date du 1er juin 2022 ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 décembre 2021.

Les comptes seront déposés au RCS de Mont-de-Marsan.  
 22AL02766

## FONDS DE COMMERCE



**Cabinet DLB Avocats**  
 Avocats à la Cour

4 Rue O' Quin 64000 Pau  
 2 Avenue Carnot 64200 Biarritz

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sou seing privé fait à Capbreton le 13 mai 2022. Cet acte a été enregistré le 17 juin 2022 à Mont-de-Marsan, dossier 2022 00055679 ; Référence 4004P01 2022 A 01272.

La Société **ADRIEN**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 22 avenue de Verdun 40130 Capbreton, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 823.990.825 RCS Dax

A cédé à la Société **OGF**, Société Anonyme au capital de 40.904.385 euros, ayant son siège social 31 Rue Cambrai 75019 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 542.076.799. RCS Paris

Tous ses droits pour le temps restant à courir, à compter du 13 mai 2022, au bail des locaux qu'il occupait sis 22 avenue de Verdun 40130 Capbreton moyennant le prix de 110.000 euros.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à Soorts-Hossegor (40150) 169 Avenue des Tisserands, pour la validité et chez la Société DLB AVOCATS, Société d'avocats inscrite auprès de la Cour d'appel de Pau, sise à Pau (64000) 4 Rue O'Quin, pour la correspondance.  
 22AL02795

**CRÉATEURS**  
**D'ENTREPRISES POUR**  
**ÊTRE BIEN INFORMÉS**  
**ABONNEZ-VOUS !**

## AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mimizan (40200) du 01/06/2022 enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan, le 16/06/2022 référence 4004P01 2022 A 01268,

La Société **MUSKOKA PUB GROUP**, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Anglet (64600) 11 rue du Rayon Vert, RCS Bayonne 831 801 808,

A vendu à la société **CRUDO**, EURL au capital de 5.000 €, dont le siège social est à Mimizan (40200), 12 rue du Casino, RCS Mont-de-Marsan 912 394 194,

Un fonds de commerce de restauration traditionnelle, bar, organisation d'événements, séminaires, animations festives, exploité, connu sous l'enseigne « MUSKOKA BAR & GRILL » exploité à Mimizan (40200) 12 rue du Casino.

Pour un prix de cession de 160.000 €, se décomposant comme suit :

- Éléments incorporels : 110.000 euros
- Éléments corporels : 50.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée à 01/06/2022.

Pour la réception des oppositions, domicile est élu au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance chez Maître Véronique ROUMÉGOUS, à Dax (40100) 2 Cours Julia Augusta. 22AL02768

## AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8 Juin 2022, enregistré au SIE de Mont-de-Marsan, 4004P0120-22A01230, le 10 Juin 2022.

La société **LE JARDIN DE PAULO**, SAS, au capital de 5.000 euros, siège social 574 Rue de la Grande Lande 40210 Labouheyre, 833 840 333 RCS Mont-de-Marsan

A cédé à

La Société **AUX QUATRE SAISONS**, SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 249 Rue Brémontier, 40210 Labouheyre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 913 715 223 RCS Mont-de-Marsan,

Un fonds de commerce de achat et vente de fruits et légumes achat et vente de produits halal et autres produits alimentaire, sis et exploité 249 Rue Brémontier 40210 Labouheyre, au prix de 100.000 euros.

Entrée en jouissance au 8 Juin 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez Me Laura Etienne, 16 rue du Général Lasserre, 40000 Mont-de-Marsan pour la correspondance.

Pour avis  
22AL02728

## LOCATIONS-GÉRANCES

### LOCATION GÉRANCE

Monsieur Sébastien **RAVAIL** demeurant 1151 route de Talucat 40200 Saint-Paul-en-Born a donné en location-gérance à Madame Stéphanie **PARCOLLET** demeurant à 1151 route de Talucat 40200 Saint-Paul-en-Born un fonds de commerce de Bar-Restaurant sis à Camping La Clairière, 1151 route de Talucat 40200 Saint-Paul-en-Born et pour lequel le bailleur est immatriculé au RCS de Mont-de-Marsan 490 639 531 pour une durée de 1 an à compter du 01/05/2022 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou par l'autre partie dans le délai suivant

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente publication.

Pour avis,  
22AL02738

M. Michel Yvon **DOUCET**, retraité, né à Jouy-sur-Morin (77320), le 19 mai 1946 et Mme Francine Pierrette **HIERNARD-ROUSSEAU**, retraitée, née à Epernay (51200), le 30 mars 1951, demeurant ensemble à Saint-Pierre-du-Mont (40280), 129 rue des Roses, mariés à la Mairie de Ay (51160), le 25 juin 1971, Monsieur et Madame **DOUCET** mariés à la Mairie de Ay (51160), le 25 juin 1971, initialement mariés sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Pierre **CARBONNEIL**, Notaire à Château-Thierry, le 11 juin 1971, mais ayant adopté depuis le régime de la communauté universelle de tous biens présents et à venir, aux termes d'un acte reçu par Maître **CARBONNEIL**, Notaire à Château-Thierry, le 25 juin 1986, homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de Soissons en date du 12 novembre 1986 et déposé au rang des minutes de Maître Pierre **CARBONNEIL**, notaire sus nommé, le 5 juin 1987.

Observation étant ici faite qu'il a été adjoint audit contrat une clause de partage inégal de la communauté aux termes d'un acte reçu par Maître **LARDEUR**, notaire à Damery le 23 janvier 1995, homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de Soissons le 14 septembre 1995, déposé au rang des minutes de Maître **DANTENY**, notaire à Damery le 23 septembre 1996.

Ont suivant acte reçu par Me Isabelle **CARBONNEIL-REDREZZA**, notaire à Château-Thierry, le 16 juin 2022 modifié la clause de partage inégal de communauté.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Isabelle **CARBONNEIL-REDREZZA**, notaire à Château-Thierry, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Isabelle **CARBONNEIL-REDREZZA**  
22AL02742



**OFFICE NOTARIAL PESSAC OUEST**  
157 avenue du Général Leclerc  
33600 Pessac

## AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Article 1397 al 3 c.civ

Maître Stéphane **GARBUIO**, notaire à Pessac (33600), 157 avenue du Général Leclerc, a reçu, le 16 juin 2022, un acte contenant aménagements du régime de la Communauté légale existant entre :

Monsieur Philippe Claude **LAPORTE**, retraité, et Madame Danièle Catherine Marie **BALHADE**, retraitée, demeurant ensemble à Mimizan (40200) 17 rue de la Pibale.

Monsieur est né à Mont-de-Marsan (40000) le 17 mai 1952, Madame est née à Mont-de-Marsan (40000) le 14 août 1953.

Mariés à la mairie de Saint-Pierre-du-Mont (40280) le 25 mars 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

L'épouse a fait apport d'un bien immobilier lui appartenant, sis à Mimizan (40200) 17 rue de la Pibale.

Les époux ont supprimé tout chef de récompense due par le patrimoine propre de l'épouse à la Communauté. Il a été fait adjonction d'une clause de précipt en faveur du survivant des époux.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion à l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

22AL02751

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier **DARMALLACQ**, Notaire à Soustons le 13/06/2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Séparation de Biens par M. Pierre Marcel Michel **CLAVERIE**, retraité et Madame Marie-Christine **DIDELIN**, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Azur (Landes) 87 Chemin de Pesson.

Mariés à la mairie de Asnières (92600) le 13 janvier 1990 sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet à Me **DARMALLACQ**, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis, Me Olivier **DARMALLACQ**  
22AL02754

## ENVOI EN POSSESSION



**SARL Laure LARRAN**  
Olivier MAYSONNAVE et  
Hélène MOUNAIX  
Notaires associés  
168 route de Bayonne  
Peyrehorade (Landes)

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 mai 2003, Madame Marie-Thérèse Anne **COURVOISIER-CLEMENT**, en son vivant Retraitée, demeurant à Misson (40290) 540 chemin de Lassègue.

Née à Callen (40430), le 22 février 1951.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à Dax (40100) (France), le 20 août 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène **MOUNAIX**, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «Laure **LARRAN**, Olivier **MAYSONNAVE** et Hélène **MOUNAIX**», titulaire d'un Office Notarial à Peyrehorade, 168, route de Bayonne, le 11 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hélène **MOUNAIX**, notaire à Peyrehorade, référence CRP-CEN : 40026, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

22AL02750

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Art. 1007 du Code civil 1378-1 Code de procédure civile

Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Suivant testament olographe en date du 12/05/2018, M. Pierre **DUPIN**, retraité, veuf de Mme Claudine **CHOPIN** demeurant à Magescq (40140) 457 Route Sarremale, né à Léon (40550) le 31/07/1930, décédé à Dax (40100) le 16/05/2022, a consenti un leg universel.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Me Olivier **DARMALLACQ**, Notaire à Soustons, le 14/06/2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé de la succession : Me Olivier **DARMALLACQ**, Notaire associé de la SCP **DARMALLACQ ET DUCASSE**, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Soustons, référence CRP-CEN 40047.

Pour avis, Me Olivier **DARMALLACQ**  
22AL02765

## RECTIFICATIFS-ADDITIFS

Rectificatif à l'annonce n° 22AL02699 parue le 18/06/2022, concernant la cession de fonds de commerce entre M. **BOGALHEIRO/MME MONNIER** à la **SNC LE PHARAON**, il y a lieu de lire : Moyennant le prix de **345.000 euros** et non 3.450.000 €. 22AL02752

Rectificatif à l'annonce n° 22AL02469 parue le 04/06/2022, concernant la **SAS JUNIPER**, il y a lieu de lire : Acte sous seing privé en date du 31/05/2022 et non le 23/05/2022. 22AL02755

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DAX

RG 15/00023. Par décision en date du 7 juin 2022 le Tribunal Judiciaire de Dax a rendu un jugement de modification du plan de Redressement arrêté par jugement du 19 décembre 2016.

Durée initiale du plan : 14 ans. Durée modifiée 16 ans & 3 mois avec exigibilité de l'échéance le 15 décembre de chaque année.

Dossier : **EARL DE LESTRADE**, RCS Dax 433 860 442, 1915 route de Senoun 40110 Villenave.

Gérant : M. Christophe **CASTETS**

Activité : Culture et élevage associés  
Commissaire à l'exécution du plan : **SELARL EKIP'** prise en la personne de Me François **LEGRAND** 6 place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax Cedex.

Dax le 13 juin 2022

Le Greffier  
22AL02719

RG 20/00013. Par décision en date du 14 juin 2022 le Tribunal Judiciaire de Dax a rendu un jugement de clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire

Dossier : **ASSOCIATION UNION LOCALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DAX SUD-LANDES (PEEP)** SIRET 324 334 036 00047

Président : M. **PATRICK RIVET** 19 rue Thore 40100 Dax.

Activité : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Le Greffier  
22AL02804

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE DAXOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 15 juin 2022)

**SAS SOCIETE LITOISE DE LA FAMILLE GUEGO «SLFG»**, 607 Avenue du Born 40170 Lit-et-Mixe, RCS Greffe de Dax 842 498 669. Portails Internet. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selas GUERIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022\_4001\_65

**SARL DOUCEURS GOURMANDES**, 8 Rue Frédéric Bastiat 40250 Mugron, RCS Greffe de Dax 851 399 964. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022\_4001\_66

**GONCALVES TAPADA José Antonio en qualité d'entrepreneur individuel**, 654 rue du Bourg 40180 Oeyreluy. Non identifié. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP<sup>®</sup> en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022\_4001\_67

JUGEMENT PRONONÇANT  
LA RÉOLUTION DU PLAN DE  
REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION  
JUDICIAIRE

(Jugement du 15 juin 2022)

**SAS ADFG 40**, 13 bis Route de Tercis 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 827 599 499. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP<sup>®</sup> en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2022\_4001\_63

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET  
DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 20 juin 2022)

**SAS MTH GROUPE**, 31 Allée Vincent de Paul 40140 Soustons, RCS Greffe de Dax 825 118 300. Activités des sociétés holding. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L. 644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2022\_4001\_68

CONVERSION EN LIQUIDATION  
JUDICIAIRE

(Jugement du 15 juin 2022)

**SAS AKTIBA**, 19 Avenue Saint-Vincent-de-Paul 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 790 730 477. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur EKIP<sup>®</sup> en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax, et mettant fin à la mission de l'administrateur Me Sylvain HUS-TAIX, Administrateur Judiciaire.

2022\_4001\_64

TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE MONT-DE-MARSANDossier RG N° 22/00013. N° Portails  
DBYM-W-B7G-DDBSX.

Par jugement en date du 09 Juin 2022, le Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan a modifié le plan de redressement organisant la continuation de l'entreprise de Alexandre LAGARDERE 175 chemin Ramounicon 40800 Duhort-Bachen.

RCS Mont-de-Marsan n° SIREN : 520  
923 822

Activité : élevage canin

A nommé pour la durée du plan commissaire à l'exécution du plan : SELARL EKIP<sup>®</sup> 7 bis place St-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

A maintenu juge commissaire : Mme  
Carine VALIAME

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait,

Fait à Mont-de-Marsan, le 09 Juin 2022

Le Greffier

22AL02803

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONT-DE-MARSANOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 juin 2022)

**SARL ASSISTANCE DOMICILE CONFORT LOGEMENT (ADCL)**, 307 Rue Carnot 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 838 972 362. Aide à domicile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire. Date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022. Désignant liquidateur SELARL EKIP<sup>®</sup>, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2022\_4002\_78

**SAS ADCL PROPRETE**, 307 Rue Carnot 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 849 631 460. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire. Date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022. Désignant liquidateur SELARL EKIP<sup>®</sup>, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2022\_4002\_79

**CASSAGNABERE Michel Régis**, 17 Avenue Aristide Briand 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 341 230 514. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire. Date de cessation des paiements le 01 Janvier 2021. Désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2022\_4002\_80

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE  
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 17 juin 2022)

**ROBERT Dominique**, 40120 Cachen, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 383 209 970. Exploitation forestière. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Date de cessation des paiements le 01 Août 2021. Désignant mandataire judiciaire SELARL EKIP<sup>®</sup>, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2022\_4002\_84

JUGEMENT PRONONÇANT  
LA RÉOLUTION DU PLAN DE  
REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION  
JUDICIAIRE

(Jugement du 10 juin 2022)

**SARL LISANBRU**, 151 Allée Mamoura 40090 Saint-Avit, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 789 826 450. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire. date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022. désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue DU 49<sup>ème</sup> RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2022\_4002\_77

(Jugement du 17 juin 2022)

**RAMENATTE Cédric**, 124 route de Camont 40700 Aubagnan. Non identifié.

Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire. Date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022. Désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49<sup>ème</sup> RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2022\_4002\_85

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

(Jugement du 03 juin 2022)

**SARL GARAGE AUTO PERFORMANCE**, 2565 Route de Grenade 40280 Bretagne-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 899 249 320. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

2022\_4002\_76

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 17 juin 2022)

**LEROY Patrick**, 29 avenue Joffre 40110 Morcenx-la-Nouvelle. Non identifié. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022\_4002\_86

## MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



**BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ**

**REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS**



**SELARL EKIP<sup>®</sup> - MANDATAIRES JUDICIAIRES**  
7 B PLACE SAINT-LOUIS  
40000 MONT-DE-MARSAN

**À VENDRE  
PARCELLE ENCLAVÉE  
A SABRES(40630)  
995 ROUTE DE  
MONT-DE-MARSAN**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la **SELARL EKIP<sup>®</sup>**, prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7 B Place Saint-Louis, 40000 Mont-de-Marsan **avant le 31-07-2022 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site [www.ekip.eu](http://www.ekip.eu),  
**onglet « cession d'actif », référence 42158**

Coordonnées de la personne en charge du dossier : [marina.arangois@ekip.eu](mailto:marina.arangois@ekip.eu)

DESCRIPTIF SUR [WWW.MJ-SO.COM](http://WWW.MJ-SO.COM)

# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN  
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée  
Alienor Capital



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**  
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	5 964,66	-5,1%	-16,6%	-9,7%	7 376,37	5 882,65	France
SBF 120	4 630,18	-5,4%	-16,5%	-10,3%	5 706,97	4 563,67	France
EURO STOXX 50	3 494,00	-4,5%	-18,7%	-15,0%	4 392,15	3 427,91	Europe
S&P 500	3 758,01	-3,7%	-21,2%	-11,0%	4 796,56	3 666,77	USA
NASDAQ 100	11 574,33	-2,2%	-29,1%	-18,1%	16 501,77	11 127,57	USA
FOOTSIE 100	7 152,05	-3,2%	-3,1%	1,3%	7 672,40	6 959,48	Royaume-Uni
DAX 30	13 292,40	-4,9%	-16,3%	-14,8%	16 271,75	12 831,51	Allemagne
SMI	10 479,84	-7,3%	-18,6%	-12,6%	12 939,17	10 451,31	Suisse
NIKKEI	26 246,31	-1,8%	-8,8%	-6,3%	29 332,16	24 717,53	Japon
SSE COMPOSITE	3 306,72	5,1%	-9,2%	-6,3%	3 639,78	2 886,43	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Rendement 2021
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ALIS FARMA	11,34	-7,0%	N/A	N/A	14,02	11,34	-
AIR MARINE	0,95	-26,9%	-47,8%	-47,2%	1,99	0,69	-
ASHLER ET MANSON	2,78	23,0%	27,5%	27,5%	2,78	2,18	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	-5,5%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,20	-0,3%	-11,4%	-16,5%	1,74	1,04	-
CHEOPS TECHNOLOGY	78,00	0,0%	1,3%	74,9%	81,00	73,00	6,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	496,00	4,2%	6,4%	-4,6%	496,00	426,00	6,7%
EAUX DE ROYAN	94,00	2,2%	1,6%	-16,8%	104,00	86,00	6,8%
EUROPLASMA	0,00	-66,9%	-96,6%	-99,2%	0,13	0,00	-
FERMENTALG	2,36	-9,8%	-24,1%	-12,2%	3,14	2,15	-
GASCOGNE	3,15	-10,8%	-15,8%	-35,7%	3,86	2,82	-
GPE BERKEM	8,67	-1,4%	-15,0%	N/A	10,50	8,08	-
GPE PAROT (AUTO)	1,80	-15,1%	-30,8%	-41,6%	2,66	1,76	-
HYDROGENE DE FRANCE	27,60	-5,2%	4,3%	N/A	33,00	25,20	-
HUNYVERS	11,83	-0,9%	N/A	N/A	12,35	11,80	-
I.CERAM	14,40	0,3%	-12,2%	-48,4%	17,80	10,20	-
I2S	5,40	-2,7%	10,2%	47,5%	6,40	4,60	2,6%
IMMERSION	4,60	-15,4%	-23,3%	158,4%	7,08	4,30	-
IMPLANET	0,17	-28,7%	-44,8%	-79,1%	0,40	0,14	-
KLARSEN DATA	2,22	-8,3%	-5,1%	27,7%	2,89	1,78	-
LECTRA	35,80	3,0%	-14,8%	11,2%	44,20	33,90	1,0%
LEGRAND	70,48	-10,9%	-31,5%	-19,9%	103,80	70,48	2,3%
MULTIMICROCLOUD	0,44	-29,0%	-20,0%	120,0%	0,71	0,44	-
O SORBET D'AMOUR	2,16	0,9%	8,0%	-55,0%	2,48	1,37	-
OENEO	14,45	1,8%	5,2%	22,5%	15,50	13,52	1,4%
POUJOLAT	67,00	-26,4%	34,5%	67,5%	91,00	49,60	0,9%
SERMA TECH.	312,00	0,0%	2,6%	-11,9%	488,00	292,00	4,7%
UV GERMI	3,98	-3,9%	-47,4%	-56,3%	8,53	3,51	-
VALBIOTIS	6,50	22,2%	-5,1%	-7,5%	7,35	4,20	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (€/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	56 890,00	14,3%	1,6%	DOLLAR USD	1,06	-7,2%	États-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81 G	354,90	18,6%	9,2%	LIVRE GBP	0,86	-4,3%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	1 935,75	13,2%	14,8%	FRANC SUISSE CHF	1,02	-5,4%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	1 070,00	25,9%	26,9%	DOLLAR CAD	1,37	-12,6%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,50 G	2 192,25	16,7%	4,4%	YEN JPY	143,75	13,6%	Japon
SOUVERAIN 7,32 G	427,70	10,8%	4,5%	COURONNE DKK	7,44	0,0%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	343,90	14,0%	5,9%	COURONNE SEK	10,65	6,1%	Suède
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	356,90	15,6%	5,3%	RAND ZAR	16,79	-6,8%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	350,70	18,1%	8,0%	DOLLAR AUD	1,52	-4,5%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	1 876,50	12,0%	7,7%	YUAN RMB	7,05	-11,3%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

# LE LIVRODROME S'ARRÊTE À MONT-DE-MARSAN

Livromathon, fabrique à bulles, karaoké littéraire... Le 5 juillet, la ville aux trois rivières accueille la fête foraine du livre qui fait son tour de France cet été en un mois et 10 étapes. Entrée totalement libre.

Par Julie DUCOURAU



C'est la troisième édition du Livrodrome, ce festival littéraire itinérant en France qui avait réuni 10 000 jeunes en 2018 et en 2019. Cette année, entre Paris, Montpellier ou Bergerac, Mont-de-Marsan reçoit, sur la place de la mairie, 15 attractions littéraires, ludiques et participatives destinées à transmettre le goût de la lecture et de l'écriture aux 10-18 ans.

## ESCAPE GAME ET MONSTRAGRAFF

En plus du classique village du livre, « chaque ville bénéficie de 12 attractions communes. Et trois attractions seront spécifiques à Mont-de-Marsan : un escape game par les libraires de Bulles d'Encre, l'Imaginarium par la compagnie « Par les temps qui courent » pour inventer la suite de grands récits de la littérature, et le Monstragraff par le collectif « La Royal » sur une sculpture spectaculaire du Bécute, géant mythique de la Gascogne et des Pyrénées », précise Gauthier Morax, ordonnateur en chef de l'événement en partenariat avec le Centre national du livre, et dont l'édition montoise est soutenue notamment par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), Mont-de-Marsan Agglo, la Région Nouvelle-Aquitaine, la préfecture et le Département des Landes.



## À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

Autre nouveauté en 2022, les jeunes pourront découvrir les métiers du livre par des ateliers singuliers autour de graphiste, libraire, graveur sur pointe douce ou booktubers d'aujourd'hui... Une grande roue a par ailleurs été imaginée et construite par les élèves du collège Lubet-Barbon à Saint-Pierre-du-Mont pour des défis littéraires sur les ondes de Radio MDM, et des chèques-lire à la clef. D'autres établissements scolaires des environs ont été impliqués dans la programmation ces derniers mois, un facteur déterminant pour la réussite de cette manifestation qui est « un vrai projet d'éducation populaire », résume Gauthier Morax.